



SEANCE DU 15 juin 2026

Ordre du jour

- | | | |
|----|---|-----|
| 1. | Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 23 mars 2026 | 168 |
| 2. | Comptes 2025 | 169 |
| 3. | Tarification du chauffage à distance, deuxième lecture | 180 |
| 4. | Développement du postulat de Mmes Thérèse Labanti et Anita Jankovic intitulé "Optimiser les parcs de jeux communaux" | 190 |
| 5. | Réponse à la question écrite de M. Christian David intitulée "Marché du mercredi : s'inspirer du renouveau de Sierre" | 194 |
| 6. | Réponse à la question écrite de M. Christian David intitulée "Monthey et Massongex : quel avenir commun ?" | 195 |
| 7. | Réponse à la question écrite de M. Dan Solioz intitulée "Sécurisation du carrefour route de la Vallée / route de Morgins" | 196 |
| 8. | Divers | 197 |
| 9. | Annexes | 204 |



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 23 mars 2026

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Mesdames et messieurs les conseillers généraux, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue et d'ouvrir officiellement le Conseil général du 15 juin 2026. Je salue la présence de monsieur Fabrice Thétaz, président de la Ville, les membres du Conseil municipal, monsieur Loup Delacoste, secrétaire municipal, les chefs de service présents, madame Laurence Mauve, responsable de salle, la presse qui couvre nos débats et le public présent.

La convocation vous est parvenue le 13 mai 2026, soit dans les délais prévus par notre règlement article 7. Nous pouvons donc siéger.

Avant de démarrer ce plénum, le Bureau souhaite avoir une pensée solidaire au nom du Conseil général pour les différents commerces qui ont été récemment cambriolés et vandalisés dont deux de leurs responsables sont ce soir parmi nous. Nous espérons de nos services de sécurité une réponse forte et dissuasive afin de retrouver une certaine sérénité au sein de la population et de nos commerçants.

Point important. Je me permets de vous rappeler que pour siéger, vous devez être domicilié à Monthey. En cas de déménagement ou si vous souhaitez démissionner, nous vous remercions d'écrire à la Chancellerie. Cela permet de lancer ensuite la procédure de remplacement par le Conseil municipal.

Je tiens à remercier les personnes présentes lors de notre sortie du Conseil général le samedi 9 mai. Un beau succès qui a permis à plus de deux tiers de notre plénum de découvrir les nouveaux bâtiments du Mabillon et de l'UAPE. Merci également à mes collègues du Bureau pour l'organisation. Nous avons pu profiter d'une magnifique journée dans une ambiance festive, propice aux rencontres dans un cadre plus détendu et à faire plus ample connaissance. Je tiens à remercier la Municipalité par l'intermédiaire de notre président, monsieur Fabrice Thétaz, pour avoir offert l'apéro, de la vice-présidente, madame Karin Bressan, de la conseillère municipale, madame Aferdita Bogiqi, de monsieur Michaël Morisod, directeur des écoles et de madame Mélanie Profilo de la petite enfance pour l'accueil et l'organisation des visites.

Suite à un précédent dans cet hémicycle, je rappelle également au public qu'il n'est pas autorisé à filmer sans l'accord du Bureau ou des personnes concernées. Selon l'article 8 alinéa 2 de la Libda, seules les prises de vue et de son réalisées par des médias accrédités sont autorisées lors des séances publiques. L'enregistrement par une personne du public n'est donc pas autorisé et un membre du Conseil général peut agir civilement contre cette personne en raison d'une violation de son droit de la personnalité.

Nous allons procéder à l'appel nominatif par madame Ninin, notre secrétaire. Merci donc de valider votre présence et de vous annoncer par oral simultanément.

Intervention de Mme Nadine Ninin, secrétaire

J'appelle Annen Indrid, Anthamatten Carole (excusée), Arlettaz Yvan, Batista Filipe, Beiner Nicolas, Bellwald Antoine, Blumenthal Blanka, Borgeaud Clément, Bräm Patrick-Alexandre, Burri Robert, Caspani-Thurre Diane, Catanese Natale, Cepi Jonathan, Clément David, Couturier Mathieu, David Christian, Délitroz Sianne, Derivaz Vincent (excusé), D'Errico Adrien, Dorsaz Pauline, Duchoud Andrea, Faust Pierre-Yves, Fougereit Stéphane, Franc Mélanie, Gashi Musli Benita, Ginolin



Alexandre, Grau Christophe, Gremaud Bryan, Grept Guilhem, Gulas Florent, Jankovic Anita, Jacquet Rafaella (excusée), Kilaj Rilind, Labanti Thérèse, Lamas Eduardo, Mariétan David, Martinez Alexandre, Métrailler Estelle, Michaud Nadia, Mignot Philippe, Missiliez Isabelle, Morel Didier, Moulin Pierre-Yves, Multone Stéphane, Multone Nancy, Nanchen Jacqueline, Nanchen Lisa, Nicklaus Lila, Ninin Nadine, Ostrini Olivier, Pochon Pascal, Previti Sandra, Rapin Sophie, Riesle Gérald, Rüegg Mathieu, Shala Zenun, Solioz Dan, Torrent Julien, Tuor Mama Jacky, Zara Tiziana.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Il y a donc 57 membres présents. Conformément à l'article 22, le quorum de 31 membres est atteint, ce qui nous permet de délibérer légitimement

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à l'ordre du jour qui vous a été envoyé ?

Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer au procès-verbal du 23 mars 2026. Est-ce qu'il y a des demandes de correction ou des remarques par rapport au PV que vous avez reçu ? Nous avons reçu des remarques pour des petites coquilles mais est-ce qu'il y en a d'autres ? Nous allons donc procéder à un vote rapide. Si vous rejetez le PV du 23 mars 2026, levez la main. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Parfait, le procès-verbal du dernier Conseil général est donc validé, je vous remercie.

Nous allons passer au point numéro 2, les comptes 2025.

2. Comptes 2025

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Vous avez reçu de la part de la Chancellerie le 13 mai 2026, les comptes 2025 avec le message du Conseil municipal au Conseil général. La Commission de gestion a étudié les comptes, elle nous a transmis son rapport dans les temps impartis. Je tiens à remercier la Cogest et son président pour la qualité de son travail.

Concernant les comptes, la procédure sera la suivante. Nous allons voter sur l'entrée en matière, puis nous passerons à l'étude des comptes dans le détail qui se finalisera par le vote sur l'acceptation des comptes.

J'ouvre donc la discussion sur l'entrée en matière. La parole est aux responsables de groupe.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Monsieur le Président, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues membres du Conseil général. Le groupe PLR salue la commission de gestion pour son implication et la qualité de son travail. La précision et la clarté de son rapport ont permis à notre groupe d'étudier les comptes 2025 avec toute l'attention requise. Les comptes 2025 sont à l'équilibre cette année encore, avec un léger excédent. Bien qu'un déficit de 4,6 millions de francs a été projeté, celui-ci a pu être compensé grâce à l'utilisation des mécanismes prévus par le modèle comptable MCH2. Les comptes présentés traduisent toutefois certains signaux qui méritent notre attention.



Le niveau d'investissement demeure particulièrement soutenu et la marge d'autofinancement reste insuffisante pour couvrir l'ensemble des investissements réalisés. Dans ce contexte, le groupe PLR partage l'analyse de la commission de gestion quant à la nécessité de maintenir une gestion prudente des finances communales et de veiller à préserver durablement la capacité d'autofinancement de notre commune. Le groupe PLR prend acte des démarches déjà engagées par la Municipalité et l'encourage à poursuivre ce travail avec détermination afin de renforcer encore la maîtrise des charges et la priorisation des investissements. Le groupe PLR accepte à l'unanimité l'entrée en matière et votera favorablement les comptes 2025.

Je profite d'avoir la parole pour remercier le chef du service des finances, monsieur Gérald Gay-des-Combes, pour ses 26 années de travail précis et sérieux au service de notre commune, ainsi que pour l'attention qu'il a toujours portée à rendre les documents financiers accessibles et aussi détaillés que possible. Nous lui souhaitons une excellente retraite bien méritée. Nous adressons par ailleurs nos félicitations à monsieur Chérif et nous nous réjouissons de poursuivre avec lui cette saine collaboration.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux. Notre groupe Le Centre a étudié avec attention les comptes 2025, le rapport de la commission de gestion ainsi que le message du Conseil municipal. Nous tenons tout d'abord à remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour leur engagement quotidien au service de notre population et nos remerciements s'adressent également à la Municipalité pour son travail de pilotage ainsi qu'à la Commission de gestion pour la qualité de son analyse et la pertinence des réflexions formulées dans son rapport. Les comptes 2025 présentent un résultat équilibré avec un excédent de revenus d'environ 80'000 francs.

Ce résultat est toutefois à mettre en perspective. En effet, il repose notamment sur un prélèvement de 4,8 millions dans la réserve de politique budgétaire. Sans cette écriture comptable, les comptes auraient affiché un déficit proche de celui prévu au budget. Nous saluons la mise en place de cet instrument de lissage financier mais son utilisation ne doit pas masquer les défis structurels auxquels notre commune demeure confrontée.

Nous relevons également la bonne tenue des recettes fiscales, en particulier celles provenant des personnes physiques. La croissance démographique que connaît notre ville contribue positivement aux finances communales et démontre l'attractivité de Monthey. La diminution des charges de personnel par rapport au budget démontre aussi que la Municipalité affiche un contrôle de ce poste. Cette évolution constitue un signal encourageant pour l'avenir. Cependant, plusieurs éléments appellent à la prudence.

Le premier concerne l'évolution des charges d'exploitation. Celles-ci atteignent plus de 101 millions, soit près de 1,8 million de plus que le budget. Certes, une partie de cette augmentation s'explique par des facteurs ponctuels ou par des évolutions naturelles de certaines prestations, notamment. Néanmoins, cet écart doit être considéré comme un signal d'alerte.

Notre groupe estime qu'une réflexion approfondie doit être menée sur les mécanismes de suivi et de maîtrise des charges en cours d'exercice. Lorsque des dépassements de cette ampleur apparaissent, deux explications sont généralement



possibles. Soit les outils de pilotage ne permettent pas d'identifier suffisamment tôt certaines dérives, soit certains équipements ou infrastructures ou prestations nécessitent aujourd'hui des investissements de remise à niveau qui n'avaient pas été pleinement anticipés. Et à l'inverse, il convient également de s'interroger sur d'éventuels domaines où des désinvestissements ou des réorganisations pourraient être envisagés afin de préserver les marges de manœuvre futures de la commune. Notre groupe soutient donc la volonté affichée par la Municipalité de renforcer la planification financière, d'identifier des mesures d'économies et de hiérarchiser les investissements futurs. Ces démarches nous paraissent indispensables pour maintenir durablement la qualité des prestations publiques, tout en préservant la santé financière de notre collectivité.

Et avant de conclure, nous souhaitons adresser un message particulier à monsieur Gérald Gay-des-Combes. Durant ces nombreuses années, il a accompagné avec professionnalisme, compétence et engagement la gestion financière de notre commune. Au nom du groupe Le Centre, nous le remercions chaleureusement pour le travail accompli au service de Monthey et de ses habitants. Nous lui souhaitons une retraite active, heureuse et riche en nouveaux projets. Nous adressons également nos meilleurs vœux de succès à monsieur Karim Chérif. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction, tant dans la gestion opérationnelle quotidienne que dans le pilotage stratégique des finances communales. Les défis qui attendent notre ville sont importants et nous sommes convaincus qu'il saura les relever avec compétence et engagement.

Au vu des éléments présentés, le groupe Le Centre accepte à l'unanimité l'entrée en matière des comptes 2025 et vous invite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Clément, d'autres demandes de prise de parole, monsieur Burri.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les membres du Bureau, monsieur le président du Conseil municipal, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux, monsieur le Chancelier, mesdames et messieurs les représentants des médias et dans le public, chères et chers collègues. Pour son deuxième exercice de la législature, le Conseil municipal présente à nouveau des comptes positifs avec un excédent de revenus de 80'000 francs. Bravo pour avoir obtenu un tel résultat tout en réalisant les investissements prévus. Cependant, si ce résultat tranche avec le budget qui prévoyait une perte de 4,6 millions de francs, il ne faut pas trop se réjouir du delta obtenu puisque le résultat positif est principalement dû au prélèvement de 4,8 millions de la réserve de politique budgétaire incluse dans le capital propre réduisant celui-ci de plus de deux tiers du montant initial. Ce mécanisme de réserve de politique budgétaire a été introduit avec la mise en place en 2021 de l'instrument de gestion financière MCH2. Rappelons que cet instrument est le standard suisse de présentation des comptes publics pour la Confédération, les cantons et les communes. Son objectif principal est d'uniformiser les pratiques financières pour rendre les budgets et les bilans plus transparents, comparables et accessibles aux citoyens.

Pour la petite histoire, nous pourrions dire qu'à ce rythme de consommation de la fortune, nous pourrions considérer que le compte de la réserve de politique budgétaire pour l'année en cours sera épuisé à la fin de ce mois. La commune a pu



beaucoup amortir et elle arrive au terme d'un cycle d'investissements important, ce qui devrait se ressentir lors des prochains exercices comptables où l'équilibre des comptes devrait être atteint en 2027-2028. Il y a des raisons de se réjouir mais aussi de s'inquiéter. On peut se réjouir que l'augmentation de la population contribue à l'augmentation des recettes, avec en corollaire l'augmentation des charges indispensables pour offrir des services publics et un cadre de vie de qualité à l'ensemble de la population montheyenne.

On peut se réjouir que tous les services autofinancés soient à l'équilibre, notamment celui des déchets qui revient de loin. De manière générale, les charges de personnel sont moins élevées que prévues, notamment grâce à des engagements échelonnés, comme dans les crèches UAPE par exemple. La situation de la salle de concert du Pont-Rouge est inquiétante car elle est constamment en dépassement et il faudrait une budgétisation plus réaliste qu'actuellement où des écarts globaux de 100'000 francs ont été enregistrés durant deux années de suite. Les comptes du Pumptrack ont nécessité une utilisation partielle de la garantie de déficit de la commune, notamment en lien avec la diversité pléthorique des activités mises sur pied en parallèle qui n'ont pas rencontré le succès escompté et nous espérons que cette expérience sera utile à l'avenir. Notre groupe est inquiet des retards sur le chantier de l'AOMC et des 875'000 francs investis dans des études qui mériteraient d'être plus documentées.

Le service des forêts est dans une phase de transition en vue d'une réorganisation complète. À terme, il n'y aura plus qu'un employé à Monthey alors que la commune mandatera sa voisine de Troistorrents pour effectuer les tâches, à voir si cette option a priori pertinente sera financièrement acceptable pour notre commune.

Notre groupe s'inquiète quant aux frais d'entretien des bâtiments qui semblent manquer d'une vision globale et de priorisation de ce qui doit être fait. Nous espérons que l'audit en cours apportera des éclairages utiles pour l'avenir.

Nous relevons et regrettons que les moyens destinés à la formation continue soient systématiquement sous-utilisés. Comme tout le monde, nous avons appris que la SATOM a été déboutée auprès du Tribunal fédéral et qu'elle devra être soumise à l'impôt avec un effet rétroactif qu'elle avait d'ailleurs sagement provisionné. Cette décision du TF aura un impact positif sur les comptes communaux en 2026. La majorité des indicateurs sont moyens, voire mauvais.

La dette brute a passé de 161,5% des revenus courants à 182,9 et reste ainsi dans un mauvais ratio en s'approchant du seuil critique fixé à 200%. La dette nette par habitant a passé de 3'862 francs à 4'837 francs et indique un endettement important. La marge d'autofinancement s'est améliorée en passant de 9 à 10,6 %, lui permettant ainsi de passer de mauvais à moyens. Le temps des restrictions budgétaires est malheureusement désormais ouvert, notamment à cause de l'impact des réformes fiscales approuvées ou en cours, le plan d'austérité de la Confédération, l'abolition de la valeur locative qui sont autant de dossiers dont les conséquences seront lourdes sur les finances publiques et qui ne semblent pas inquiéter outre mesure les partis de droite.

Il ne faut pas perdre de vue cela, car il en va de la qualité et de l'efficacité du service public à la population. Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer l'importance du soutien au développement de la cohésion sociale, notamment à la culture et au domaine de l'enfance. Ce ne sont pas seulement des charges, mais surtout des investissements nécessaires pour garantir un bon niveau de vie, notamment si l'on veut pouvoir continuer d'affirmer qu'il fait bon vivre à Monthey.

Cela étant, le groupe PS-GC acceptera les comptes 2025 et en remercie les auteurs de même que l'ensemble du personnel communal qui, grâce à son



engagement performant au quotidien, a pu contribuer au résultat positif qui est soumis à notre approbation ce soir. Nos remerciements s'adressent aussi à la Commission de gestion pour son excellent travail d'analyse. Ainsi que, et je me mets derrière les deux chefs de groupe précédents, je transmets les meilleures félicitations à Gérald Gay-des-Combes pour toute sa carrière accomplie au sein de la commune de Monthey et souhaite un bel accueil à Karim Chérif qui reprend les rênes.

Vous l'aurez compris, le groupe PS-GC accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Estelle Métrailler, responsable de groupe par intérim (Monthey Demain)

Mesdames et messieurs, en vos titres et fonctions. Concernant les comptes 2025, notre groupe a déjà commenté la situation financière de la Ville en décembre. Nous approuverons donc les comptes qui nous sont présentés et les soutiendrons dans leur ensemble. De ce fait, nous acceptons l'entrée en matière. Nous profitons de cette prise de parole afin de remercier monsieur Gérald Gay-des-Combes pour son travail et lui souhaitons bonne suite. Je vous remercie de votre écoute.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je propose de transmettre la parole au président de la Commission de gestion, monsieur Ostrini.

Intervention de M. Olivier Ostrini, président de la Commission de gestion

Dans le cadre de l'examen des comptes 2025, la Commission de gestion a adapté un tout petit peu son organisation en ajoutant deux séances de travail et en se concentrant davantage sur des questions de fond. Cette nouvelle approche lui a permis de mener une analyse plus approfondie et de vous transmettre un rapport différent dans sa forme, vous l'aurez remarqué, je l'espère. Le rapport ne se contente pas de synthétiser le message de la Municipalité mais vise à refléter au mieux les réflexions et les interrogations de la commission. S'agissant maintenant des résultats financiers, comme les responsables de groupe l'ont déjà relevé, les comptes 2025 présentent un excédent d'environ 80'000 francs, largement supérieur au déficit budgété. Toutefois en tenant compte du prélèvement de 4,8 millions sur la réserve de politique budgétaire ainsi que du fait que la dissolution du fonds des parkings initialement prévue en 2025, a finalement été comptabilisée en 2024. La commission considère les comptes comme globalement conformes aux prévisions initiales. Je souligne ici le terme globalement. Par ailleurs, les investissements bruts atteignent plus de 31 millions de francs en léger dépassement du budget, notamment en raison du complexe du Mabillon, tandis que les recettes fiscales des personnes physiques sont en hausse.

Cela étant, au-delà de ces éléments positifs, l'analyse met en évidence certaines tensions. La situation financière demeure certes sous contrôle, mais l'endettement reste élevé et la capacité d'autofinancement, bien que supérieure aux attentes, ne suffit pas à couvrir le niveau important des investissements. Dans ce contexte, la commission souligne la nécessité de prioriser strictement les projets dans les années à venir et de limiter les investissements non autofinancés.



Dans le prolongement de cette analyse, il convient de relever aussi que les services autofinancés contribuent favorablement aux résultats, et c'est une bonne nouvelle, avec un bénéfice global d'environ 410'000 francs. Par ailleurs, et en lien avec les préoccupations exprimées au sein de ce Conseil, la commission s'est également penchée sur les mécanismes de gouvernance et de contrôle des entités subventionnées ou cautionnées par la commune ainsi que de celles dans lesquelles elle détient une participation. À cet égard, les dispositifs en place apparaissent globalement satisfaisants comme l'illustrent notamment les éléments rapportés concernant Monthey Energie SA en réponse aux questions soulevées ici, ainsi que les conclusions positives de l'audit du terminal combiné rail-route de Monthey.

Cela étant dit, plusieurs points d'attention méritent encore d'être soulignés, comme dans notre rapport, la commission relève notamment le déficit de la manifestation Pumtrack, les incertitudes entourant le projet AOMC ainsi que certaines questions liées à la gestion financière dans le domaine culturel, en particulier au Pont Rouge.

Elle attire également l'attention sur la situation du service des forêts et sur la nécessité d'améliorer la gestion de l'entretien des bâtiments. À ces éléments s'ajoute une évolution préoccupante des recettes fiscales des personnes morales, en recul depuis 2024. Enfin, une question importante demeure toutefois en suspens, celle de l'augmentation constante des charges liées, à savoir les participations financières obligatoires des communes dans des domaines tels que la santé, la formation ou encore le social. La commission constate à cet égard une progression continue des factures émanant du Canton.

Consciente des enjeux que cela représente pour les finances communales, elle a décidé d'inscrire cette problématique à l'ordre du jour de ses prochaines réflexions. Au vu de l'ensemble de ces éléments et après avoir obtenu des réponses jugées satisfaisantes de la part de la Municipalité, la commission estime que la situation financière reste maîtrisée. Elle recommande dès lors, à l'unanimité, l'acceptation des comptes 2025. Enfin, la commission tient à remercier le président de la Municipalité pour sa collaboration et le temps qu'il a consacré à nos travaux, ainsi que messieurs Gérald Gay-des-Combes et Karim Chérif, chefs au pluriel du service des finances. Je profite également de cette prise de parole pour adresser un mot particulier à Gérald, l'ensemble des membres de la commission se joint à moi pour te remercier chaleureusement pour ton engagement, la qualité constante de ton travail et de tes réponses ainsi que pour ta grande disponibilité. Nous te souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de vie, peut-être, qui sait, un peu moins entourée de chiffres, et nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration avec Karim.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

La parole est à la Municipalité, monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci monsieur le président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux. Je crois que l'entrée en matière a été extrêmement complète. Je me permettrai de rebondir sur certains éléments. Je crois que le mot que l'on doit retenir de ces différentes entrées en matière de tous les groupes politiques, c'est le mot prudence.

Effectivement, des comptes qui sont meilleurs que prévu, grâce à une utilisation importante de ce fonds que nous avons d'utilisation de politique de réserve budgétaire de plus de 4,8 millions. Ce qui nous permet d'équilibrer ces comptes 2025 avec des investissements plus importants que ceux qui avaient été budgétés et cela s'explique notamment par des travaux qui avancent un peu plus rapidement que prévu, on ne peut que s'en féliciter, notamment au niveau du Mabillon. Je crois que vous avez relevé également quelques éléments qui nous préoccupent aussi et sur lesquels nous ferons preuve d'une grande rigueur au cours de ces prochaines années, notamment la gestion du Pont Rouge où, effectivement, il y a un dépassement important au cours de ces deux derniers exercices comptables. Et également, cela est ressorti à plusieurs reprises, par rapport à ces gestions des bâtiments.

Nous savons que nous avons beaucoup investi au cours de ces dernières années, que nous avons un patrimoine qui vieillit un peu et on se pose un certain nombre de questions. Nous sommes en train de mettre en place une stratégie. Ce n'est pas impossible qu'on arrive déjà dans le cadre du budget de l'année prochaine avec un montant important, non pas en termes de charges de fonctionnement, mais en termes de charges d'investissement pour avoir une vraie vue d'ensemble et pouvoir gérer de manière un peu plus rigoureuse l'entretien de ces différents bâtiments. Je vous remercie en tout cas pour cette entrée en matière, quelques mots également de remerciement à la Commission de gestion et notamment à son président, monsieur Ostrini, pour la qualité du travail qui a été effectué, l'excellente relation et collaboration que nous avons eues pour cet examen des comptes 2025.

Finalement, je terminerai avec un petit mot en disant effectivement que si nous avons des comptes positifs, nous devons rester extrêmement vigilants pour les prochaines années parce que nous savons que nous arrivons au terme d'une phase d'investissements importante et que ce virage est essentiel, notamment en termes de gestion, de gouvernance et de gestion des deniers publics. Nous allons arriver dans une phase de désendettement au cours de ces prochaines années avec, certes, des charges d'investissement qui vont diminuer, mais nous avons également le devoir d'augmenter notre marge d'autofinancement. Je le dis régulièrement à hauteur de plus de 15 millions afin non seulement d'être à l'équilibre entre les montants d'investissement et la marge d'autofinancement que nous dégageons pour pouvoir financer nos investissements mais également, au cours de ces prochaines années, rembourser la dette qui aujourd'hui est à plus de 4'800 francs de dette nette par habitant. On sait et cela est planifié que cette dette va évoluer et encore s'accroître au cours de ces prochaines années. La Municipalité a fixé un plafond à hauteur de 6'500 francs de dette nette par habitant maximum. Ce n'est pas certain qu'on va l'atteindre, mais en tout cas, on sait qu'une fois que les gros investissements et notamment celui du Mabillon, seront réalisés, nous allons devoir faire preuve de rigueur financière à tous les échelons. Merci beaucoup.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le Président.

Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons devoir passer au vote sur l'entrée en matière. Si vous refusez l'entrée en matière des comptes 2025, vous tapez sur la touche rouge, si vous l'acceptez sur la verte et si vous vous abstenes sur la jaune. Le vote est lancé. Je vous remercie.

Résultat du vote :

56 oui, 0 non, 0 abstention

L'entrée en matière est validée à l'unanimité.

Nous passons donc à l'étude des comptes dans le détail. Nous allons passer en revue le message du Conseil municipal au Conseil général, les résultats, le compte de fonctionnement, le compte des investissements, les commentaires, le bilan, le rapport de la fiduciaire, l'annexe au compte. A chaque fois, le Conseil général pourra faire des remarques et poser des questions à la Municipalité.

Je vous demanderai de citer systématiquement la page et le chiffre du compte. Après les réponses de la Municipalité, le Conseil général peut intervenir une seconde fois ; la Municipalité répondra et nous étudierons après le chapitre suivant. Enfin, nous voterons pour savoir si vous adoptez les comptes 2025 tels que présentés. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur la procédure ?

Parfait. Donc, nous allons commencer avec le message du Conseil municipal au Conseil général, les pages 6 à 14.

Nous allons passer ensuite aux résultats, les pages 16 à 23.

Toujours pas d'intervention ?

Le compte de fonctionnement, les pages 25 à 76.

L'administration générale, ordre et sécurité, défense, pages 31 à 36.

Formations, pages 37 à 43.

Culture, sport et loisirs, église, pages 44 à 52.

Santé, pages 53 à 54.

Prévoyances sociales, pages 55 à 59.

Trafic et télécommunications, pages 60 à 63.

Environnement, pages 64 à 69.

Economies publiques, pages 70 à 73.

Finances et impôts, pages 74 à 77.

Compte des investissements, pages 78 à 91.

Les commentaires, pages 93 à 114.

Le bilan, pages 116 à 118.

Le rapport de la fiduciaire, pages 119 à 121.

L'annexe aux comptes, pages 122 à 131.



Parfait, donc il n'y a pas de demande de prise de parole. Nous avons donc terminé l'étude de détail des comptes. Est-ce qu'il y a encore des demandes de prise de parole avant de voter les comptes ? Je cède la parole à madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Monsieur le Président, chers collègues, chers conseillères et conseillers municipaux. Cela peut paraître très spécial que dans un Conseil général de 60 personnes, il n'y ait aucune question sur les comptes, mais j'aimerais rassurer surtout les citoyens qui liront le PV. Effectivement, toutes les questions qui étaient posées ont été présentées à la commission de COGEST et on a obtenu les réponses qui ont pu être relatées. Voici la raison et il ne faut pas s'étonner.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Multone. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Clément.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Vous me permettez de passer les salutations d'usage. J'avais une question sur le résultat aussi du Pumptrack et notamment de l'utilisation de la garantie. Je crois que pendant un petit moment, on nous avait dit, en tout cas laisser paraître, que les comptes seraient à l'équilibre. Est-ce que pour vous c'est une surprise ? Quelles sont un petit peu les leçons à retenir de cette utilisation, je crois, de plus de 200'000 francs sur une garantie qui était budgétisée, en tout cas prévue, à 250'000 ?

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci monsieur le Président du Conseil général. Madame Multone, monsieur Clément, je me permettrai de répondre à vous deux. Effectivement, Madame Multone, on a eu des séances très intenses au niveau de la Commission de gestion avec de nombreuses heures passées. C'est vrai qu'il y a un gros travail qui a été effectué, notamment en compagnie du service des finances. Je rappellerai également qu'un certain nombre de personnes s'adressent directement au service des finances pour obtenir des éclaircissements et s'ils sont obtenus et vous donnent satisfaction, il n'y a pas forcément de rebondissement dans le cadre du plénum officiel.

Par rapport à votre question, monsieur Clément, je vous réponds officiellement. C'est vrai que ça a été abordé dans le cadre de la Commission de gestion, ça figure d'ailleurs dans le rapport de la commission. L'objectif, c'était de ne pas utiliser cette garantie de déficit. Il y avait un montant de 150'000 francs qui avait été mis au départ comme soutien de la part de la Municipalité et puis une garantie du déficit de 250'000 francs au cas où elle devrait être utilisée. Force est de constater qu'elle a été utilisée quasiment dans sa totalité au début, nous avons libéré ces 250'000 et après, il y avait un gros travail du Comité pour challenger et essayer de trouver des arrangements avec les différents créanciers. Et cela a été effectué puisque nous sommes à 212'000 francs effectivement, pour être précis, de l'utilisation de la garantie de déficit et cela s'explique par plusieurs éléments. Le premier élément, et je dirais le plus important, c'est une participation qui a été insuffisante au niveau des différentes soirées culturelles qui ont été proposées, peut-être trop et je crois qu'on doit retenir quelques enseignements de cette



manifestation. Il y a eu également une mauvaise gestion avec notre partenaire dans le domaine de la restauration qui a d'ailleurs fait faillite et qui a laissé des ardoises à plusieurs endroits dans toute la Romandie. Il y a également eu certaines exigences qui ont été imposées tardivement, à la fois par l'UCI et par Vélosolutions. Ce sont les trois éléments principaux qui expliquent cette utilisation de la garantie de déficit à hauteur de 212'000 francs.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le Président. Est-ce qu'il y a d'autres de prises de parole ? Monsieur Clément, vous souhaitez rebondir ?

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)

Je tiens déjà à remercier monsieur le Président pour sa réponse détaillée. Je voulais aussi juste souligner que dans ces circonstances-là, peut-être attribuer aussi le mérite sportif à cette organisation révèle un signal qui est peut-être un peu trop pour la population. C'était juste un dernier commentaire que je voulais faire, mais je vous remercie pour vos réponses.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Parfait, donc si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote pour l'acceptation des comptes 2025 de la ville de Monthey. Si vous validez les comptes 2025 de la ville de Monthey, je vous laisse appuyer sur la touche verte, si vous les refusez sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Résultat du vote :

56 oui, 0 non, 0 abstention.

À l'unanimité, les comptes 2025 sont acceptés.

Je vous remercie. Monsieur le Président, je vous cède la parole.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, président de la Municipalité

Merci monsieur le Président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux. Un grand merci pour votre confiance, un grand merci pour ce soutien unanime aux comptes 2025. Un soutien unanime que j'aimerais dédier à une personne en particulier ce soir, puisque c'est la dernière fois qu'il s'assied à côté d'un président devant le plénum, devant le Conseil général. C'est monsieur Gérald Gay-des-Combes, qui, après 26 ans de bons et loyaux services à la tête des finances de notre ville, 26 ans de bons et loyaux services à l'écoute de la population, quelqu'un qui était très présent, très à l'écoute, que ce soit sur le chemin entre son domicile et le bâtiment administratif de la ville de Monthey, que ce soit au niveau de la commission de gestion, que ce soit vis-à-vis de vous toutes et vous tous, il y a une personnalité qui a compté, qui a effectué 12 ans aux côtés de Fernand Mariétan à la tête des finances communales, 12 ans aux côtés de Stéphane Coppey et 18 mois à mes côtés.



Je crois qu'on peut lui rendre hommage par rapport à l'ensemble du travail qui a été effectué, c'est quelqu'un qui a été extrêmement précieux, qui a su guider les différents présidents successifs avec stratégie, avec doigté, avec efficacité. Et puis, en guise de dernière séance du Conseil général, avant de passer la main à Karim Chérif, que je salue également et qui prendra ses fonctions au 1er juillet, il m'a demandé, et en accord avec le président du Conseil général, de lui accorder la parole pour vous dire quelques mots d'au revoir et puis surtout, je crois qu'on peut d'ores et déjà lui souhaiter une belle, longue et apaisante retraite, largement bien méritée.

Intervention de David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le Président. Je cède la parole à monsieur Gay-des-Combes pour sa dernière intervention.

Intervention de M. Gérard Gay-des-Combes, chef de service des finances

Mesdames, messieurs les conseillers généraux et municipaux, merci de m'accorder ces quelques instants pour marquer la fin de mon exercice.

Après 26 années à la tête des finances, le moment est venu pour moi de clore mon propre bilan comptable. Et le résultat est clair, si je passe une bonne partie de mes journées à analyser des chiffres, à traquer des écarts, à essayer d'optimiser les finances publiques, mon retour sur investissements humains lui est tout simplement inestimable. Travailler sous l'infusion de votre autorité m'a rappelé chaque jour le sens profond de la gestion publique, ce devoir constant de rendre compte de l'argent du citoyen. Pour assurer cette mission, cette responsabilité durant un quart de siècle, quatre valeurs m'ont servi de boussole, la disponibilité, l'écoute, le respect et la transparence. La transparence absolue des finances vis-à-vis du législatif et de l'exécutif nous a permis d'avancer en totale confiance. C'est cela la gestion publique que j'ai défendue, une gestion saine, rigoureuse et sans coûts cachés. Je pars l'esprit léger avec le sentiment du devoir accompli. Je laisse volontiers les formules Excel complexes, les prochains rapports financiers pointus et les nuits blanches à mon successeur, Karim, à qui je souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions. Je tiens à vous remercier chaleureusement, mesdames et messieurs les conseillers généraux et municipaux, pour la confiance témoignée au fil de toutes ces législatures et je vous souhaite plein succès pour la gestion de l'avenir de notre commune. Merci beaucoup.

[Larges applaudissements]



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Cher Gérard, je me permets également un petit mot. On n'a pas travaillé longtemps ensemble, une année et demie, ce fut court, bref mais intense. Au terme de 26 années passées au service de la commune de Monthey, il serait bien difficile de résumer en quelques mots ce que vous avez apporté à notre institution. Responsable du service des finances, vous avez œuvré avec une constance et une rigueur exemplaire, loin des projecteurs, avec cette discrétion qui vous caractérise si bien. Mais ceux qui ont eu la chance de travailler à vos côtés savent combien votre engagement a été profond et sincère et combien votre présence comptait. Des hommes comme vous, investis et fiables, sont le vrai pilier des administrations communales. Merci Gérard, j'espère que vous profiterez pleinement de cette nouvelle page qui s'ouvre à vous et si je peux me permettre une familiarité d'une bienveillance inconditionnelle, bon vent. Et bienvenue à Karim.

Voilà, nous allons passer au point 3, la tarification du chauffage à distance en deuxième lecture.

3. Tarification du chauffage à distance, deuxième lecture

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Un bref historique. Le Conseil municipal a rédigé le 20 octobre 2025 un avenant tarifaire constituant un complément au règlement communal sur le chauffage à distance définissant notamment les tarifs d'énergie et de raccordement. Suite au Conseil général du 23 mars 2026, vous avez voté le projet de la commission Edilité, urbanisme et agglo, tout en sollicitant une deuxième lecture. De ce fait, le Bureau a constitué une commission ad hoc sous la présidence de monsieur Antoine Bellwald, laquelle a été convoquée le 17 avril 2026, respectant ainsi notre règlement. À l'issue de plusieurs séances, un rapport complet nous est parvenu et je tiens à remercier les commissaires ainsi que leur président pour la qualité du travail accompli.

Nous allons procéder de la manière suivante, à la suite d'une discussion avec les différents responsables de groupe. Nous allons vous proposer la version en bloc face à la proposition de la commission Edilité, urbanisme et agglo ayant gagné lors du dernier Conseil général face à la proposition de la commune. A l'issue des débats, nous voterons sur le texte final. Sur ce, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ou des questions par rapport à ce que je viens de vous raconter ? Alors, si tel n'est pas le cas, je vous remercie. J'ouvre la discussion et je transmets la parole aux responsables de groupe.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Le groupe PLR tient tout d'abord à remercier la commission ad hoc de deuxième lecture pour l'important travail réalisé. Ce travail a permis d'apporter des éléments complémentaires utiles à notre réflexion et de mieux cerner les enjeux liés à l'avenir du chauffage à distance à Monthey. Le groupe PLR demeure convaincu que le chauffage à distance constitue une infrastructure essentielle de notre ville. Son développement contribue à la décarbonisation de notre approvisionnement énergétique, renforce notre autonomie locale et permet de proposer une solution qui demeure compétitive par rapport aux autres modes de chauffage.

La proposition de la commission nous apparaît aujourd'hui comme un compromis équilibré. Elle permet d'assurer la pérennité et le développement du réseau, tout en refusant la hausse maximale initialement projetée. Elle fixe un cadre clair avec une



fourchette basse, protège les intérêts des ménages et des entreprises, tout en laissant la souplesse nécessaire pour adapter les tarifs à l'évolution réelle de la situation. Nous retenons également que cette solution ne constitue pas un blanc-seing donné à la SATOM. La commission a rappelé avec force la nécessité de poursuivre les efforts de maîtrise des coûts, d'examiner d'autres pistes de financement et de maintenir une séparation rigoureuse entre les différents projets. Pour le groupe PLR, cette proposition permet aujourd'hui de trouver un juste équilibre entre les intérêts des consommateurs, la stabilité financière du réseau, la poursuite des investissements nécessaires à son développement et le maintien de l'avantage historique dont bénéficient les Montheysannes et les Montheysans. Pour ces raisons, le groupe PLR soutiendra la proposition de la commission ad hoc de deuxième lecture. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Robert Burri, responsable de groupe (PS-GC)

Le groupe PS-GC a pris connaissance avec intérêt du rapport de la commission de deuxième lecture pour le chauffage à distance. Pour bref rappel, c'est la troisième fois consécutive que ce dossier passe devant le Conseil général ; c'est dire qu'il revêt un caractère de première importance pour notre ville et notre région, en particulier pour les habitants des immeubles en plaine qui pourront bénéficier d'un tarif avantageux. Le chauffage à distance s'est développé grâce à la SATOM depuis plusieurs années et s'il arrive bientôt au terme de la desserte de la région initialement prévue, il souhaite pouvoir entrer dans une nouvelle phase qui consiste notamment à renforcer son réseau et à connecter le quartier des Ilettes. La SATOM va créer une nouvelle entité entièrement en main publique, SATOCAD, dont l'objectif visera essentiellement à développer le chauffage à distance au nord dans la région d'Aigle et du Chablais vaudois et au sud en direction de Massongex, Saint-Maurice et Bex.

Pour sa part, la SATOM poursuivra sa mission de revalorisation des déchets par la production de l'énergie nécessaire au chauffage à distance. L'avenant tarifaire qui nous est soumis ce jour concerne uniquement le développement du chauffage à distance sur la commune de Monthey. Les autres projets de développement seront à la charge des communes intéressées. Compte tenu que le chauffage à distance représente une très bonne alternative pour sortir des énergies fossiles, tout en fournissant un tarif concurrentiel par rapport à ces dernières, il y a lieu de permettre à la SATOM d'aller de l'avant dans l'élargissement de son réseau à Monthey en acceptant l'adaptation du tarif proposé dans l'avenant. Étant donné que SATOM s'est engagé à adapter ces tarifs à la baisse lorsque le réseau montheysan sera bouclé, il est judicieux de donner la possibilité au Conseil municipal de renégocier à la baisse, en temps voulu, les tarifs dans une fourchette de 8 à 11 centimes le kilowattheure, 11 centimes étant le tarif qui permet à la SATOM d'aller de l'avant et de solliciter les crédits bancaires nécessaires pour les investissements très importants qu'elle devra consentir. Nul doute qu'en redonnant la main au Conseil municipal pour négocier avec la SATOM dans le cadre défini d'une fourchette tarifaire plutôt restrictive, celui-ci saura s'inspirer des points d'attention et de recommandation de la commission afin de défendre au mieux les intérêts des Montheysannes et des Montheysans. Le groupe PS-GC soutient donc les conclusions de la commission de deuxième lecture sur l'avenant tarifaire du chauffage à distance et vous invite à en faire de même. Merci pour votre attention.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)



En préambule, le groupe Le Centre souhaite remercier sincèrement les membres de la commission ad hoc pour l'excellent travail réalisé dans le cadre de cette deuxième lecture. Le rapport qui nous est présenté est complet, rigoureux et équilibré. Il a permis d'approfondir les nombreuses interrogations qui subsistaient encore après la première lecture et d'apporter à notre Conseil les éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée. Nous remercions également les représentants de SATOM ainsi que les services communaux pour leur disponibilité et la qualité des échanges qui ont accompagné les travaux de la commission.

Le groupe Le Centre a toujours considéré que la pérennité du chauffage à distance constitue un enjeu stratégique pour notre ville. Le CAD est un outil essentiel de transition énergétique, de valorisation des ressources locales et de réduction des émissions de CO₂. À ce titre, nous partageons l'objectif de garantir sa stabilité financière et sa capacité de développement à long terme. Toutefois, comme nous l'avions déjà exprimé lors de la première lecture, nous estimons que l'augmentation tarifaire proposée initialement par le Conseil municipal soulevait des questions légitimes en matière de gouvernance, de transparence et de pilotage. Les travaux de la commission ont permis de dégager une solution équilibrée.

La variante dite de la fourchette basse offre à la SATOM et à la future société SATOCAD la souplesse nécessaire pour assurer la pérennité du réseau tout en maintenant un cadre clairement défini. Elle est contrôlée par les autorités politiques. Elle apporte les garanties qui faisaient défaut dans le projet initial et permet de mieux concilier les intérêts des abonnés, de la collectivité et de l'exploitant. Notre soutien n'est cependant pas un chèque en blanc.

Les débats de ces derniers mois ont mis en évidence la nécessité de renforcer le pilotage stratégique du chauffage à distance. Nous attendons désormais qu'un dialogue plus fréquent, plus structuré et plus transparent soit instauré entre la direction de la future entité et les autorités politiques. Les enjeux financiers, industriels et énergétiques du CAD sont devenus trop importants pour que les échanges n'interviennent qu'au moment où une adaptation tarifaire devient nécessaire. Les autorités doivent pouvoir disposer régulièrement d'une vision claire de l'évolution des coûts, des investissements et des perspectives financières, des risques et des besoins futurs.

Cette démarche permettrait d'anticiper davantage les situations plutôt que de devoir les subir. Elle contribuerait également à renforcer la confiance entre l'exploitant, les autorités et les usagers du réseau. Le groupe Le Centre partage à cet égard plusieurs recommandations formulées par la commission, notamment en matière de maîtrise des charges, de suivi des investissements et d'anticipation des échéances futures. Ces éléments devront faire l'objet d'une attention particulière au cours des prochaines années. En conclusion, nous saluons l'esprit de responsabilité dont a fait preuve la commission en recherchant une solution qui est pragmatique et équilibrée. Convaincu que la variante proposée constitue aujourd'hui le meilleur compromis entre les impératifs économiques du réseau et la protection des intérêts des citoyens et utilisateurs montheyens, le groupe Le Centre soutiendra la proposition de la commission ad hoc et vous invite à en faire de même. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Estelle Métrailler, responsable de groupe par intérim (Monthey Demain)

Mesdames et messieurs en vos titres et fonctions. Concernant la deuxième lecture de la tarification du chauffage à distance, notre groupe souhaite soulever quelques observations. Nous comprenons les raisons qui conduisent à cette adaptation



tarifaire. Toutefois, nous estimons que l'augmentation proposée est importante et qu'elle intervient d'un seul coup pour de nombreux ménages et entreprises. Cela représente un effort financier conséquent.

Nous relevons néanmoins que, même après cette augmentation, les tarifs du chauffage à distance demeurent concurrentiels par rapport à d'autres solutions de chauffage. C'est un élément qu'il convient également de prendre en compte. La majorité de notre groupe soutiendra cette adaptation tarifaire. Toutefois, au regard de l'importance de cette infrastructure pour notre ville et des efforts financiers demandés aux consommateurs, nous estimons indispensable que le Conseil général puisse disposer d'une vision claire et transparente de sa situation financière. C'est pourquoi notre groupe demande qu'une comptabilité analytique détaillée du chauffage à distance soit présentée au Conseil général d'ici la fin de l'année 2026. Cette présentation devra notamment permettre d'identifier clairement les coûts, les recettes et les résultats liés à l'exploitation du réseau, ainsi que leur répartition par secteur géographique lorsque cela est pertinent. Cette transparence constitue une condition essentielle pour permettre au Conseil général de suivre l'évolution de cette infrastructure, d'en apprécier la gestion et de prendre ses futures décisions en toute connaissance de cause. Enfin, nous tenons à souligner la qualité du chauffage à distance dont bénéficie notre ville. Disposer d'une telle infrastructure est un véritable atout. C'est précisément parce que nous croyons en cette solution et en son développement que nous souhaitons disposer d'informations complètes et transparentes pour accompagner les décisions qui concernent son avenir.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Mignot.

Intervention de M. Philippe Mignot (Le Centre)

Monsieur le Président du Conseil général, monsieur le Président de l'Exécutif, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères et chers collègues. Dans la presse, récemment, il y a eu un article sur l'énergie au Conseil fédéral qui a prévu un investissement de 30 millions à Monthey. Et je voulais savoir si cette synergie était possible avec le futur établissement central de secours des Saphirs qui est prévu à 20, 25 millions, si cela avait un rapport avec l'énergie entre le CAD et puis cette centrale qui va être faite au niveau fédéral à Monthey.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général.

Merci monsieur Mignot. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ? Monsieur Girard.

Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Électricité, Énergies & Développement Durable

Bonsoir à tous. Monsieur le conseiller général, je pense que vous parlez de la centrale de réserve d'Hermatel sur le site CIMO, 50 MW qui sont installés, qui sont effectivement en réserve et ça, c'est vraiment un contrat de droit privé entre CIMO et la Confédération, donc directement pour Monthey ; ce n'est pas une réserve et ça n'a pas trop à voir avec le chauffage à distance si c'est de ça que vous parlez. C'est une centrale fédérale de réserve en cas de pénurie d'électricité, notamment



ce qui risque d'arriver chaque année au mois d'avril mai. On ne parle pas de chauffage ni de chaleur.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Girard, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je cède la parole à monsieur Bellwald, président de la commission.

Intervention de M. Antoine Bellwald, président de la commission de deuxième lecture (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la Municipalité, mesdames et messieurs les municipaux, chères et chers collègues. La Commission de deuxième lecture s'est réunie à 4 reprises. Je tiens à remercier vraiment tous les commissaires et leurs remplaçants pour la qualité du travail effectué. Durant la première séance, j'avais demandé à chacun de venir préparé. Vu qu'on avait déjà eu une première lecture, on ne repartait pas de zéro et c'est aussi l'occasion de remercier la première commission grâce à qui on a pu aller dans ce niveau de détail.

Il y avait déjà eu des interrogations qui avaient été levées, il y avait déjà du travail qui avait été effectué, il y avait des questions encore ouvertes. On est parti de tout cela et c'est le point de départ de cette commission. On a eu donc lors de cette première séance, une présentation de la Municipalité avec le Municipal Dubois et le chef de service Patrick Fellay que je remercie également. Et à la suite de cela, on a évoqué toutes les questions qui étaient encore ouvertes. On a fait à peu près 4 pages, grosso modo, de questions qui ont été envoyées à SATOM qu'il convient aussi de remercier pour la qualité de leurs réponses, la présence et leur disponibilité. On a vraiment eu des échanges qui étaient francs. On a pu vraiment poser toutes les questions, on a eu, il me semble, toutes les réponses nécessaires pour pouvoir nous positionner. Donc, à cette deuxième séance, on a eu la présentation de SATOM qui répondait à toutes ces questions qui étaient encore ouvertes et la troisième séance nous a servis de discussion dans la commission. Je tiens aussi à remercier monsieur Christian David pour la qualité des PV. On a eu vraiment beaucoup de contenu qu'on a discuté. On a échangé lors de cette troisième séance, on a pu justement mener aussi la discussion de détail et puis voter. Dernière séance, on s'est encore rencontré pour finaliser le rapport.

Je ne vais pas vous faire la lecture de tout le rapport, juste quelques informations générales. Je trouve important de rappeler le mandat de la Commission. Le mandat était réservé sur la partie modification de l'amendement tarifaire et on a eu à disposition beaucoup de documents qui ont aussi été tous transmis en annexe à l'usage du Conseil général, que ce soit bien sûr les règlements, mais aussi les conventions convenues en 2012 et 2013, ainsi que tous les documents que SATOM avait présentés lors des séances, ainsi que toutes les annexes dans lesquelles il y a aussi des éléments financiers ; alors ce n'est pas une comptabilité analytique, mais il y a déjà des éléments qui permettaient de pouvoir se forger son avis, ainsi que quelques questions complémentaires qui avaient été posées lors du dernier Conseil général.

L'objet de la modification ; on pouvait donc travailler sur le principe général (une fourchette, un prix fixe), sur le prix de l'énergie, les frais d'abonnement, la contribution fixe, la taxe de puissance, le minimum de taxes de puissance ainsi que l'indexation. C'étaient vraiment les leviers sur lesquels on pouvait avoir une action. On devait aussi rappeler que ce questionnement sur le CAD s'inscrivait aussi dans



une vision autant communale que cantonale, vous l'avez déjà dit, il me semble, les chefs de groupe parlaient de cette décarbonisation du Chablais avec encore un gros potentiel. Et puis un travail de la première commission aussi qui avait identifié déjà pas mal d'éléments, que ce soit financier ou autre, et qui relevait l'enjeu de la gouvernance.

Je crois qu'on a été sensible à cette question de la gouvernance et c'est pour ça qu'on a fait cette proposition de fourchette vers le bas finalement. On fait la même proposition que la première commission à 11 centimes en l'ouvrant vers le bas pour deux raisons. La première raison était de relancer le sujet à la Municipalité, donc c'est la Municipalité qui va décider du prix. Ce soir, on ne vote pas sur 11 centimes, on vote sur une fourchette entre 8 et 11 centimes. Ensuite, le Conseil municipal décidera quel montant il inscrira ou il mettra en discussion avec SATOM.

Donc, on trouvait que c'était intéressant de ramener cette ouverture-là et puis c'était aussi intéressant à terme, ça existe dans la convention, si un jour le prix devait baisser, alors on n'a pas besoin de garder ce pouvoir au Conseil général, de rediscuter tous ensemble, de faire deux commissions, etc., pour baisser le prix à l'avantage des Montheysans et des Montheysannes, il me semble que ça n'a aucun sens. Donc cette ouverture vers le bas, elle était d'une part un message d'espoir, c'est peut-être exagéré, mais de permettre surtout cette baisse de prix à terme lorsqu'elle arrivera, si elle devait arriver, ce qu'on peut espérer, mais en gardant finalement la même volonté de contrôle en fixant cette fourchette vers le haut à 11 centimes.

Je passerai très rapidement sur toute la partie suivante, sur les différents constats et éléments recueillis ainsi que les annexes. Ce qu'on a voulu, à la Commission, c'était vous donner tous les éléments qu'on a reçus de la SATOM.

Donc, la justification pourquoi ce prix plus élevé, je crois que ça, la Commission a bien compris les difficultés financières qui existent aujourd'hui avec des pertes qui sont répétées, avec une densification du réseau qui est forte, avec la pérennisation aussi et le dédoublement du réseau, la centrale de chauffe des Saphirs, etc., etc. Je ne vais pas y revenir, mais au vu de tout cela, on a entendu et compris les besoins financiers. On s'est aussi intéressé à savoir si ce prix en comparaison avec les autres énergies était toujours concurrentiel ; c'est le cas. Dans tout ce qui a été présenté, l'énergie, la chaleur issue du CAD reste meilleur marché que d'autres avec d'autres énergies, sauf pour les cas, on avait vu peut-être des maisons individuelles et des PAC mais ça, c'est une pratique qui est déjà courante aujourd'hui, les maisons qui souhaitent mettre plutôt une PAC ont des dérogations, la Municipalité est ouverte avec SATOM à cela. Le cœur de métier finalement du CAD, c'est vraiment les bâtiments et donc pour ces bâtiments, c'est toujours intéressant.

D'autres comparaisons, que ce soit avec la moyenne suisse, on garde un prix qui est inférieur à la moyenne suisse. On a regardé aussi un peu les autres CAD à travers le Valais, où le prix est plutôt vers le bas, si ce n'est à Martigny. C'est important peut-être de le préciser, les chiffres qui sont dans le rapport, ce n'est pas exactement ce qui va se passer dans le futur, ce sont des exemples. Des immeubles d'une certaine taille, on imagine avec une consommation, il est clair qu'un hiver plus rigoureux ou pas ne va pas avoir les mêmes impacts financiers sur votre chauffage, ce qui est totalement normal.

Point vraiment important, les coûts supplémentaires pour les habitants. Dans ces fourchettes, dans ces chiffres qui ont été amenés, j'ai entendu tout à l'heure, c'est une augmentation qui est conséquente pour le citoyen, c'est clair, on parle de 27,5%. Quand on met tout ensemble, pas que le prix de l'énergie mais aussi



l'abonnement, etc., c'est une hausse qui est conséquente, mais qu'il faut ramener finalement aux coûts annuels. Alors pour une villa individuelle, c'est à peu près 500 francs, c'est un montant qui est non négligeable, c'est clair, mais ça se réduit dans vraiment le cœur de métier de CAD pour les immeubles avec beaucoup de logements, soit 10 ou 50, on était à 240 ou 200 francs grosso modo d'augmentation annuelle. Ça reste un montant à absorber au fil de l'année avec toutes les autres augmentations, mais ça reste des chiffres qui me semblent raisonnables.

Quelques informations encore sur le développement du CAD et ça, c'était important d'avoir aussi une vision sur ce qui va se passer plus loin. Je crois que ça a été dit à plusieurs reprises : Aigle ne finance pas Monthey, Monthey ne finance pas Aigle. Il y a des interrelations entre tout ça, dans les recherches de financement, ça, c'est clair. Par contre, les comptabilités doivent rester séparées, ça, on l'a mis aussi dans nos préconisations à la fin, je crois que ce sera important que soit la COGEST, soit le Conseil général dans son entier garde un œil sur cette comptabilité et comment ça se passe, ces différents investissements par lieu.

Je crois qu'on peut garder ces trois distinctions de CAD centre, CAD nord et CAD sud. Parce qu'ils ont chacun un sens. Après, rentrer dans le détail de la différence entre Monthey et Collombey, ça deviendra peut-être difficile, ça sera une discussion à avoir plus tard, mais des tarifs qui seront différents selon les endroits et puis des tarifs qui sont dans les fourchettes dans la projection pour le cas de Aigle typiquement. Ils sont dans des fourchettes existantes, donc le prix peut varier, peut augmenter ou baisser dans les fourchettes qui ont été définies dans leur règlement et puis malgré cela, on voit qu'ils peuvent continuer à se développer.

Ensuite, je ne veux pas aller dans le détail des différents développements de CAD nord-sud, etc., tout ça est dans le rapport. On a encore posé des questions complémentaires à la fin de nos différents échanges et puis ça nous a amené à notre discussion de la commission où il y a eu une première proposition à statu quo indexé. Donc on a discuté est-ce qu'on indexerait au coût de la vie, on a fait un calcul pour avril. Est-ce que cette solution-là à 9,1 centimes était intéressante ? On a bien sûr laissé la place à la partie de la commission qui défendait cette partie contre une autre qui ne la défendait pas, elle aussi opposait plutôt et la commission a décidé de ne pas suivre cette voie par 8 voix contre 1.

Est arrivée la deuxième discussion sur la fourchette basse où là, pour les raisons finalement qui sont dans le rapport, je ne vais pas toutes les révoquer, on trouvait intéressant de remettre cette fourchette avec la limite haute à 11 centimes et puis d'ouvrir finalement toutes les fourchettes. Je vais peut-être prendre un petit instant pour bien préciser quelles sont les propositions de cette fourchette basse. Donc, le principe général, c'est une fourchette tarifaire avec un prix de l'énergie qui serait compris entre 8 et 11 centimes, avec des frais d'abonnement qui seraient compris entre 30 et 48 francs par kilowatt par année, avec un minimum de frais d'abonnement de 400 francs par an, avec une contribution fixe de raccordement de 14'000 francs. Je m'arrête juste un instant là-dessus, pourquoi pas de fourchette ici ?

On a eu cette discussion assez rapidement mais tout de même. Et l'idée ici, c'était de, un peu par équité, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais les gens se sont connectés avec ce montant, c'est un peu le coût d'entrée dans le réseau, ils ont trouvé que c'était assez logique de le garder au même tarif pour la suite. Taxe de puissance de raccordement, une fourchette de 80 à 100 francs et puis avec un minimum de taxes de puissance à 10 kilowatts et finalement l'indexation n'a rien bougé. Une indexation si une augmentation minimum de 5% de l'IPC.



Donc, ça, c'est vraiment la proposition dans le détail. Encore une petite chose, un amendement a été proposé pour le temps d'annonce. Il a été refusé par la Commission. Peut-être la logique qu'il y avait derrière ça, c'est que le but aussi, c'est que le prix ne varie pas chaque année. Enfin, ce n'est pas comme dans le cadre de l'électricité où le prix change chaque année avec des règles fixes. Vous devez annoncer, expliquer le prix pour l'année suivante. Or, pour le CAD, le but, c'est vraiment qu'on ait un prix qui puisse rester encore de nombreuses années. A ce niveau-là, il n'y avait peut-être pas besoin de mettre un mécanisme et de définir une date où on allait annoncer. Et puis ça pouvait aussi repousser les potentielles augmentations de prix si on définissait à septembre le moment d'annonce, si en octobre vous arriviez au 5%, vu que le changement de prix entre que le 1er janvier de chaque année, alors ça repoussait de 14, 15 ou 16 mois l'augmentation. C'est le genre de réflexion qu'on avait. La proposition voulait aussi permettre aux gens de se préparer si une augmentation devait arriver et je crois qu'on a été aussi sensible et on en a parlé aussi avec certains en disant que c'était important aussi à eux de soigner leur communication, que ce soit pour cette augmentation si elle devait arriver.

La Commission recommande au Conseil général d'approuver la modification de l'avenant tarifaire selon la variante fourchette basse. Et puis, en guise de conclusion, là, on a terminé finalement notre travail de Commission, mais il y avait quand même beaucoup de discussions qu'on a eues et beaucoup de points d'attention qu'on trouvait importants à formuler, ça reste des recommandations bien entendu. On se rend compte que les enjeux financiers sont là, on a bien compris le besoin d'augmentation du prix aujourd'hui, cependant, on pense qu'il y a d'autres leviers qui peuvent être actionnés pour le futur ou en parallèle. Et c'est aussi pour ça qu'on propose cette fourchette. Renvoyer aussi le sujet à la Municipalité et puis peut-être que certaines réflexions peuvent être menées par le législatif, par l'exécutif, je veux dire.

Donc, première chose, l'échéance de 2031 ; c'est clair qu'on a une subvention d'à peu près 1,5 million qui tombera d'ici là, il faudra trouver 1,5 million dans les comptes. Donc, les leviers, on peut bien augmenter le prix, mais le souhait de la commission, c'est qu'on n'ait pas une demande dans 4 ans qu'on se retrouve au même point avec une nouvelle augmentation. Parce que ce million et demi manquera, donc là, il faut prévoir, il faut commencer cette discussion tout de suite. La question des durées d'amortissement a déjà été évoquée lors de la première commission et on a encore insisté là-dessus, on a eu un dialogue autour de ça et on voit qu'il y a des potentiels d'économies, on peut rallonger un peu. On se réjouit aussi de voir lors de la création de la future société SATOCAD quelle durée d'amortissement sera prise en compte.

Et puis là, on parle de potentiel d'économies d'environ 1,35 million de francs. La diversification des financements, c'est une piste qu'on a aussi évoquée, qui est plus compliquée, on en est conscient, mais je pense qu'elle doit revenir sur la table. Est-ce qu'elle peut se faire avec des communes, avec d'autres acteurs, peut-être des privés, je ne sais pas. Après, ce n'est pas notre rôle d'entrer dans le détail opérationnel, mais de lancer plutôt des pistes.

La maîtrise de charges. Je crois qu'on l'a tous remarqué, il y a eu une grosse augmentation. Il s'agit de pouvoir la justifier, on l'a entendu, mais il faudra certainement la contenir. On en a parlé, les chefs de groupe en ont parlé tout à l'heure. La séparation comptable des projets, c'est aussi quelque chose qu'on demande.

C'est pour nous important qu'on ait cette vision à terme. On rappelle l'article 7 alinéa 3 de la concession de 2012 qui permet au Conseil municipal, lorsqu'il y a un



renouvellement ou un transfert de concession, de revoir l'ensemble des règles fixées. On a eu le sentiment que lorsque la nouvelle société sera créée, peut-être qu'une discussion pourra avoir lieu et ces leviers pourront être discutés à ce moment-là. On finit sur un message un peu positif où on se réjouit bien sûr, le jour où le CAD fera du bénéfice. De toute façon, on aura un rabais de 20% pour les bâtiments communaux. Le plus vite sera le mieux, l'avenir nous le dira. Donc voilà, avec la proposition de la commission, si vous l'acceptez ce soir, le Conseil général fixera un cadre. Le tarif est resserré sous la forme d'une fourchette basse. Il appartiendrait ensuite au Conseil municipal d'accepter le tarif effectivement applicable dans ce cadre. La commission invite le Conseil municipal à exercer cette compétence à la lumière des éléments analysés dans le présent rapport et, si nécessaire, à poursuivre les discussions avec SATOM. Elle reconnaît la nécessité de pérenniser et sécuriser le réseau à chauffage à distance tout en veillant à préserver les intérêts de la population montheyssanne et ce présent rapport a été accepté par tous les membres de la commission le 2 juin 2026. Voilà, j'en ai terminé pour la présentation de ce rapport, je vous remercie encore ainsi que tous les acteurs qui ont participé et puis on reste à disposition pour toutes les questions.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur le Président pour l'ensemble de ces détails. Nous allons donc opposer le projet de la Commission de chauffage à distance de deuxième lecture au projet de la Commission Edilité urbanisme. Par après, il y aura des propositions, si vous le souhaitez, d'amendements par rapport à ce qui a été voté et à la fin, on votera sur le texte final. Est-ce qu'il y a des questions ou remarques par rapport à la procédure ? Monsieur Dubois, je vous donne la parole.



Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports

Merci monsieur le Président. Bonsoir à toutes et tous. Rapidement quelques mots peut-être avant le vote pour adresser quelques mots au nom de la Municipalité. Déjà remercier le président de la Commission pour ses explications, la Commission, les deux commissions finalement qui se sont penchées sur le sujet pour leur travail approfondi et excellent travail. Je crois que c'était un sujet quand même compliqué, c'était un sujet, on vous demandait des choses pas faciles, notamment une augmentation des prix pour la population montheysanne, je crois que les enjeux ont été bien compris. En fait, le sujet, c'était la pérennisation du chauffage à distance et son développement sur le territoire montheysan. Je crois qu'avec les différents chefs de groupe que j'ai entendus ce soir, même si on l'a entendu plusieurs fois, ce n'est pas un blanc-seing, il y a des réserves, les enjeux ont été bien compris avec cette solution aussi de la fourchette.

Alors, le Conseil municipal proposait des fourchettes qui permettaient d'augmenter, après décision du Conseil municipal, le tarif ou de le baisser avec un prix qui était déjà fixé, là, je le rappelle peut-être dans le message qui était adressé au Conseil général. Les prix ont déjà été validés, les prix qui rentreraient en vigueur finalement au 1er janvier 2026, donc ce sont 11 centimes pour le kilowattheure et 48 francs pour l'abonnement, donc ce qui est dans la proposition de la Commission dans le haut de la fourchette. Par contre, c'est bien de laisser effectivement la latitude sans forcément repasser par ici si les coûts de production et le prix de revient, là je me tourne aussi vers les représentants de SATOM, devaient changer, de pouvoir laisser la latitude au Conseil municipal de rapidement intégrer les baisses de prix. Je crois que par transparence, il faut quand même vous dire ici que les prix proposés de 11 centimes et 48 francs, ne sortent pas de nulle part, et résultent aussi de discussions qui sont menées depuis quelque temps avec SATOM.

Je rassure aussi David Clément. La Municipalité, et mon service en particulier, a souvent l'occasion de discuter avec SATOM, on est occupé avec eux sur beaucoup de dossiers et il y a des discussions quasiment en tout cas mensuelles si ce n'est pas hebdomadaires. Donc, de ce côté-là, la communication fonctionne relativement bien. Donc voilà, je crois que le message à retenir, c'est ça que je voulais vous dire et là aussi, je me retourne auprès de SATOM, on a compris que c'était un effort finalement pour l'Exécutif, c'était un effort pour le Législatif et c'est aussi si c'est accepté ensuite un effort pour les citoyennes et citoyens montheysans et donc je crois que le message est passé que ce n'était pas un blanc-seing pour l'avenir et en ce sens, c'est peut-être aussi très bien que toute augmentation doivent repasser devant ce plénum. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Dubois, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Nous allons donc mettre en opposition les deux textes. Soutenez-vous la proposition de deuxième lecture du CAD contre la proposition de la commission EUA. Si vous êtes pour la commission de deuxième lecture, veuillez appuyer sur le vert. Si vous êtes contre, c'est-à-dire si vous soutenez ce qui a déjà passé le 23 mars 2026, à savoir la proposition de la commission Edilité, urbanisme et aggro, vous votez sur le rouge. Le vote est lancé.

Résultat du vote :



53 oui, 1 non et 2 abstentions

La proposition de la commission de deuxième lecture est acceptée.

Maintenant, donc est-ce qu'il y a des propositions d'amendement par rapport au travail qui a été effectué par la Commission ? Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? C'est parfait, merci.

Nous allons donc maintenant nous prononcer sur le texte final, à savoir est-ce que vous acceptez l'avenant tarifaire sur le chauffage à distance selon la proposition de la Commission de deuxième lecture. Donc, si vous êtes favorable à la Commission, c'est vert, si vous êtes contre, c'est rouge. Le vote est lancé.

Résultat du vote :

54 oui, 1 non et 1 abstention

Je remercie encore le travail des deux commissions qui ont œuvré ainsi que tous les acteurs qui ont permis ce travail.

Nous allons passer au point 4 de l'ordre du jour, à savoir le développement du postulat de madame Thérèse Labanti et de madame Anita Jankovic intitulé Optimiser les parcs de jeux communaux.

4. Développement du postulat de Mmes Thérèse Labanti et Anita Jankovic intitulé "Optimiser les parcs de jeux communaux"

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Le postulat a été déposé lors du plénum du 23 mars 2026. Donc, la parole est à vous, mesdames.

Intervention de Mme Anita Jankovic (Le Centre)

Pour rappel, le but de ce projet est d'optimiser les parcs de jeux communaux. Ce que nous entendons par optimiser, c'est d'installer, d'adapter et diversifier les modules de jeu pour les enfants de 1 à 4 ans, de mettre des assises et des poubelles à disposition, d'ombrager les espaces de manière naturelle, on insiste sur ce mot, au maximum, de renforcer l'attractivité et la convivialité de ces espaces, d'encourager les interactions, de soutenir le développement des jeunes enfants, de garantir une offre de loisirs gratuites et accessibles à tous les ménages et de valoriser l'image de notre ville. Optimiser signifie aussi ajouter des éléments qui garantissent la sécurité des enfants.

Sur la slide suivante, vous pouvez voir qu'avec ma collègue Thérèse, on a déjà été visité plein de parcs, à gauche donc tous les parcs que nous avons visités dans lesquels nous pensons qu'il serait nécessaire d'adapter des éléments et à droite des parcs qui sont de toute manière organisés pour des plus grands dont un qui n'existe plus parce qu'a été créé le parc du Mabillon. Nous avons pensé que c'était une bonne idée, puisque nous avons visité ces parcs, de vous montrer ce qu'on imagine comme adaptation, modification et autres. Par exemple, le parc Cinquantoux côté gare, vous pouvez voir le parc et puis on a mis sur l'image de



droite, vous voyez, il n'y a pas d'accès sécurisé pour les tout petits avec un escalier vraiment à la verticale. De 1 à 4 ans, c'est un peu compliqué d'y avoir accès.

Les autres parties, style toile d'araignée avec des mailles beaucoup trop espacées et le manque de mains courantes afin de sécuriser les passages ; voilà ce que je disais sur l'image de droite. Par exemple, à la suite, le parc du Crochetan, on va vraiment valoriser la zone d'ombre totalement naturelle présente dans ce parc qui est super. Après, on prend l'exemple d'un module de jeu qui est trop haut. Peut-être qu'il serait agréable de proposer deux hauteurs différentes ou des hauteurs différentes, peut-être accessibles au moins à 2 personnes mesurant 2,10 mètres.

La slide suivante, le parc du Closillon au chemin d'Arche, avec des modules de jeu franchement quasiment impossible d'accès pour les tout-petits. Il manque des marches, enfin vous voyez sur les images. Il faut grimper sur un tronc dont les marches sont trop hautes et dangereuses. Pour les avoir testées, c'est très dangereux. Les marches, comme vous voyez avec la première marche qui est très haute, même pour nous qui sommes grandes.

Quelques exemples encore, toujours dans le parc du Closillon, une barre de protection qui rend l'accès difficile au pont suspendu qui n'est pas du tout sécurisé en dessous, c'est-à-dire que le pont est composé de chaînes, glissantes, sans filet de sécurité dessous, et les mains courantes sont très hautes, difficiles d'accès pour même des moyens enfants de taille moyenne, donc encore plus pour les tout-petits. Dans le même parc, on a mis en avant les clés de fermeture sur les portails. On a été confronté à un enfant qui a essayé d'ouvrir le portail tout seul. Il faut être attentif à rajouter des clés de fermeture.

Ce que j'ai oublié de dire au fur et à mesure, c'est qu'on valorise que dans certains parcs, il y a beaucoup d'assises et beaucoup de poubelles, ce qui n'est pas le cas dans d'autres parcs où il n'y a vraiment pas d'assises et pas de poubelles proches.

Le parc du Mabillon, pour ceux qui ne l'ont pas encore visité, il ressemble à ça. Il est beau, en termes de modules de jeu, il est super. Par contre, on vous a mis le toboggan en gros plan. Il est en acier et le parc manque d'ombrage. En fait, ce toboggan sous le soleil n'est pas du tout utilisable, il brûle. En termes de sécurité, un toboggan qui brûle comme ça, c'est dangereux.

Et finalement, le parc du Morneau à Choëx qui est également un très beau parc ; on vous met à gauche la cabane avec la première marche qui est très haute, quelque chose à mettre dedans aussi parce que là, on a juste une cabane en bois vide, ça invite la créativité et l'imagination des enfants et puis en même temps, il n'y a pas grand-chose. Donc, c'est un espace qu'on peut investir et puis peut-être ajouter des modules en plus pour les tout-petits, ce qui manque aussi. Par exemple les balançoires bébés, il n'y en a vraiment presque pas dans tous les parcs de la commune. Le parc du Cinquantoux, on y revient, côté gare, on pensait qu'il pouvait être optimisé au vu de l'espace qu'il y a à disposition et on se demandait même si un point d'eau par le biais du bassin qui est déjà existant ou une fontaine pouvait être rajoutée parce que c'est un beau parc, il est vert, il y a des zones d'ombrage mais il manque vraiment de l'eau.

On parlait des clés de fermeture tout à l'heure qu'on a réajoutées là et puis on a ajouté une proposition qui était de créer un sentier sensoriel extérieur comme il existe déjà un dans le M Central mais on imaginait quelque chose sur l'extérieur. Et puis, étant donné qu'on a visité, là, on vous a mis quelques parcs, on a visité tous les parcs qu'on vous a montrés avant, on a créé un fichier Powerpoint qui recense tous les parcs qu'on a visités et où on propose des améliorations et on valorise aussi ce qui est à valoriser. Fichier qu'on peut mettre à disposition de la Municipalité. Voilà. Merci pour votre attention.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci beaucoup mesdames. J'ouvre donc la discussion générale. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole dans la salle ? Monsieur Gremaud.

Intervention de M. Bryan Gremaud, responsable de groupe (PLR)

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les autrices aussi. Le groupe PLR partage l'objectif poursuivi par le postulat : disposer de parcs de jeux attractifs, accessibles et sûrs pour les familles montheyannes et des zones ombragées. On trouve dommage de ne pas avoir reçu cette présentation à temps, car nous avons débattu sur le postulat lui-même et pas sur cette présentation. Nous pouvons notamment entendre les préoccupations liées à certains aménagements, à la sécurité surtout des installations ou encore au confort des accompagnements. Avec ce qu'on avait, nous avons de la peine à identifier les problèmes concrets qui nécessiteraient aujourd'hui l'ouverture d'une étude supplémentaire. La ville de Monthey investit déjà de manière régulière dans ses infrastructures de loisirs. Les parcs de jeux font l'objet d'un suivi régulier d'entretiens et de renouvellements progressifs.

Je pense qu'on peut tous le constater. Plusieurs réalisations importantes ont d'ailleurs vu le jour ces dernières années et démontrent que cette thématique est déjà prise en compte par la Municipalité. Nous constatons également que les demandes formulées concernent principalement l'amélioration, la sécurisation et l'entretien d'infrastructures déjà existantes. Or, ces responsabilités incombent déjà à la Municipalité dans le cadre de la gestion courante de son patrimoine. Les questions de sécurité, d'accessibilité, d'entretien et d'évolution des équipements doivent naturellement être traitées lorsqu'un besoin est identifié. Dès lors, le groupe PLR estime qu'une simple question écrite aurait probablement permis d'obtenir les renseignements souhaités sur les améliorations envisagées. On a même relevé ce soir la disponibilité des services de la commune, donc on a un accès assez privilégié en tant qu'élus auprès de ces services. Donc nous, pour ces raisons, tout en saluant l'intention des autrices, le groupe PLR ne soutiendra pas ce postulat.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Monsieur le Président, mesdames les municipales, messieurs les municipaux, chères et chers collègues. Notre groupe s'est penché avec intérêt sur le postulat dont nous discutons ici et puis la présentation qui vient de nous être faite qui complète le texte sur lequel nous votons et puis qu'on a reçu suffisamment tôt pour le coup montre le sérieux de la démarche qui est bien documentée. Nous saluons le travail fait ici par les dépositaires. Le constat est là, on peut se réjouir qu'il y ait de nombreuses places de jeu dans notre commune, mais c'est vrai qu'il y a des axes d'amélioration. Pour notre groupe, il est essentiel que les familles de Monthey puissent disposer d'espaces de jeux adéquats pour leurs enfants et pour ceux en bas-âge également. Les mesures suggérées sont réalistes et réalisables et apporteraient une réelle plus-value à notre commune. C'est pour ces raisons que nous soutenons ce postulat et qu'on vous invite à faire de même.

Intervention de M. David Clément, responsable de groupe (Le Centre)



Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais j'aimerais quand même ajouter aussi un élément sur ce postulat et j'espère quand même qu'une semaine à partir de la remise du dossier jusqu'à aujourd'hui permet quand même de se forger une opinion, même sans une séance préparatoire. Il y a aussi un axe qui est fondamental, les parcs sont disséminés au sein de notre commune, les parcs sont des lieux de rencontre et ils permettent, s'ils sont bien adaptés, s'ils sont bien équipés, s'ils répondent à un vrai besoin de la population, ils permettent aussi, je voulais le souligner, l'aspect intergénérationnel de rencontres et de mixité sociale que vous soutiendriez via ce postulat. Je vous remercie de votre attention et je vous invite bien sûr à le soutenir.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Clément. D'autres demandes de prise de parole ? Parfait, je vous remercie. Est-ce que vous souhaitez réagir ? Je vous remercie tant les uns que les autres. Effectivement, une semaine, ça peut paraître court. On était parti de l'idée que ça vous laissait le temps de le lire, mais je prends note pour les prochaines fois.

Mais en tout cas, merci beaucoup. Nous allons donc procéder au vote, à savoir si vous acceptez le postulat, je vous demande d'appuyer sur le bouton vert, si vous vous absteniez sur le bouton jaune et si vous le refusez sur le bouton rouge. Le vote est lancé.

Résultat du vote :

39 oui, 13 non et 4 abstentions.

Le postulat est adopté.

Félicitations madame Jankovic et madame Labanti.

Nous allons passer au point 5 de l'ordre du jour, réponse à la question écrite de monsieur Christian David intitulée Marché du mercredi, s'inspirer du renouveau de Sierre.

5. Réponse à la question écrite de M. Christian David intitulée "Marché du mercredi : s'inspirer du renouveau de Sierre"

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

La discussion générale n'est pas ouverte, sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir.

La parole est à la Municipalité en réponse à la question écrite de monsieur David.

Intervention de M. Guillaume Sonnat, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Monsieur le président du Conseil général, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, chères et chers collègues. Je vais vous amener quelques compléments d'informations à la réponse écrite. Comme vous avez pu le lire, on a eu le plaisir et la chance de rencontrer des représentants, des gestionnaires du



marché de Sierre en date du 26 avril. C'est donc l'association Satellite qui nous a accueillis. On a pu échanger avec cette association sur leurs expériences, partager nos pratiques, partager aussi nos interrogations.

Il est important aussi de mentionner en toile de fond qu'on a vraiment une histoire différente, on a un fonctionnement différent et on a une coloration différente au travers de nos deux marchés. Par contre, ce qui a été rassurant, c'est que les mesures mises en place pour redynamiser le marché de Sierre sont également celles que nous mettons en place et que nous prévoyons. Par exemple, on veut renforcer l'animation durant le marché, c'est ce qui a été mis en place. Il y a aussi une volonté à Sierre d'avoir le retour de la population au travers de son âge. Il y a également la volonté d'intégrer davantage les commerçants et les bistroquets dans le cadre du marché de Sierre.

J'en profite également pour vous faire un retour sur ce projet pilote. Cela fait désormais six mois que la nouvelle formule du marché est mise en place. Je vais me concentrer sur la nouvelle formule mise en place depuis le mois d'avril qui descend de la place Tübingen jusqu'au centre Agora en face du M Central. On a désormais une unité et une logique commerciale où on fait vraiment circuler les visiteuses et les visiteurs dans les stands, dans nos commerces, dans nos restaurants et dans nos cafés.

Cette nouvelle formule, pour l'instant, les retours sont plutôt enthousiasmants et encourageants. On intègre davantage les bistroquets, les commerçants de l'hypercentre de Monthey. Il y a aussi, depuis le mois de mai, une augmentation du nombre de stands. Ainsi, par exemple, l'année 2025 et l'année 2026 sur le mois de mai, on est passé de 126 stands à 136 stands.

Désormais, comme le prévoyait le projet pilote et la procédure mise en place, on a lancé le sondage auprès des différentes parties prenantes. Donc, on invite vraiment la population, les stands, les commerçants et les exposants à s'exprimer. On a déjà une quarantaine de retours et puis si ça vous intéresse, n'hésitez pas à remplir ce sondage, ça nous permettra de compiler les résultats, de poursuivre l'analyse et bien évidemment, on vous rendra des comptes comme convenu en fin d'année. Mais pour l'instant, cette formule mise en place, à l'instar de ce qui a été mis en place à Sierre, semble porter ses fruits. Je reste à disposition, monsieur David, pour des compléments d'information. Je vous remercie pour votre question et votre préoccupation et je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Sonnat. Monsieur David, est-ce que vous souhaitez réagir ? Parfait.

Nous allons passer donc à la prochaine question, toujours de monsieur Christian David, intitulée Monthey et Massongex, quel avenir commun ?

6. Réponse à la question écrite de M. Christian David intitulée "Monthey et Massongex : quel avenir commun ?"

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Je rappelle que la discussion générale n'est pas ouverte, sauf si vous en décidez autrement par un vote et seul le signataire pourra réagir. La parole est à la Municipalité, monsieur le Président.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président de la Municipalité

Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux. Effectivement, monsieur David, vous avez posé une question sur les communes de Monthey et de Massongex qui s'intitule quel avenir commun, question formulée lors de la séance du plénum du Conseil général du 23 mars 2026 avec plusieurs questions. Vous parlez des perspectives d'avenir, savoir si la question d'une fusion a déjà été abordée et puis cas échéant, quelle démarche la Municipalité de Monthey pourrait-elle envisager d'entreprendre ? Tout d'abord, je pense qu'il convient de revenir un petit peu sur les collaborations multiples qui existent entre la commune de Monthey et la commune de Massongex, et la ville de Monthey se réjouit de ces excellentes collaborations. Des synergies ont été développées au cours de ces dernières années qui permettent à la population de Massongex de bénéficier de meilleures prestations, à un coût inférieur à celui qu'engendrerait une action isolée de leur part. Il y a plusieurs conventions qui existent qui lient nos deux communes qui traitent principalement le domaine de la sécurité, la police municipale, le feu avec le CSI, ainsi que l'organisation en cas de catastrophe, mais aussi dans le domaine technique avec des conventions qui existent par rapport à la gestion des eaux usées, avec notre service Infrastructure, mobilité, environnement et sport, ainsi qu'un centre de compétences en énergie et en développement durable, des prestations qui sont fournies par notre société anonyme Monthey Energie. Si l'on fait quelques pas de retrait et que l'on regarde un petit peu dans nos rétroviseurs, il y a eu un échec qui a existé sur le projet de fusion entre les 3 communes. Le Conseil municipal par courrier a été informé officiellement en mars 2024 d'un projet entrepris par la commune de Massongex par rapport à une potentielle fusion avec ces communes voisines de Massongex, de Vérossaz et de Saint-Maurice, avec une consultation populaire qui a eu lieu le 9 juin 2024. Cela a montré que 60% de la population de Massongex a été opposée à une fusion avec Vérossaz et Saint-Maurice.

En revanche, à ce moment-là, il n'a pas été question d'un éventuel rapprochement avec Monthey. Par contre, lors des rencontres citoyennes qui ont précédé ce vote, l'option d'une fusion avec la ville de Monthey avait été mise en avant par un certain nombre d'habitants de Massongex.

Quelques remarques par rapport à l'avenir. Si un tel projet n'a pas fait l'objet de discussions approfondies entre les autorités des 2 communes, la ville de Monthey et le Conseil municipal est aujourd'hui ouvert à tout dialogue avec les autorités de Massongex au sujet d'un éventuel avenir commun et nous rappelons notamment que notre zone industrielle des llettes est à cheval sur les 2 territoires. Effectivement, il y a un potentiel de développement économique de cette zone qui serait géré par une même commune qui pourrait être très intéressant. De plus, si la question d'un rapprochement institutionnel devait être portée par les autorités de Massongex, la ville de Monthey se montrerait naturellement disposée à l'examiner avec tout le sérieux et la bienveillance nécessaire. Convaincu qu'une telle démarche apporterait une plus-value notable à l'histoire de la région Chablaisienne, c'est le message que j'ai adressé dernièrement à la présidente de Massongex lors d'une récente discussion parce qu'il était important aussi que la présidente de Massongex et son Conseil municipal soient au courant de la question et de l'ouverture que nous avons par rapport à une potentielle fusion. Voilà, monsieur David, pour la réponse que je pouvais vous apporter du point de vue de la Municipalité.



Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Monsieur David, souhaitez-vous réagir ? Nous allons passer au point numéro 7 de l'ordre du jour, la question écrite de monsieur Dan Solioz, intitulée Sécurisation du carrefour route de la vallée, route de Morgins, La parole est à la Municipalité, monsieur Dubois.

7. Réponse à la question écrite de M. Dan Solioz intitulée "Sécurisation du carrefour route de la Vallée / route de Morgins"

Intervention de M. Arnaud Dubois, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports

Merci, monsieur le Président. Monsieur Solioz, mesdames et messieurs les conseillers généraux. Effectivement, une question qui porte sur la sécurisation du carrefour de la Tormaz. Vous l'évoquez dans votre question, ce n'est effectivement pas une route qui est en main communale, mais c'est plutôt le Canton qui en est en charge. Vous avez peut-être vu dans la réponse qu'un audit a été demandé par le Canton sur la partie depuis les meubles Pesse jusqu'au carrefour, depuis l'accident tragique qui a eu lieu il y a maintenant un peu plus d'un an. Le périmètre de cet audit a été élargi, il prend aussi vraiment toute la sécurisation du carrefour dans l'étude. Les résultats de cet audit, on espère bientôt, l'adjudication du périmètre élargi a été faite au mois de mai par le Canton, début mai. Donc, on partage vos soucis, vos préoccupations avec la Municipalité et avec mon service et donc on est en contact avec le Canton qui nous transmettra dès qu'ils les obtiendront les résultats de cet audit et on verra ce que préconise l'audit.

Le but, c'est de faire une analyse sur les éventuelles lacunes qu'il y aurait dans ce carrefour et surtout les pistes de solutions. Les lacunes, je pense que ça va être assez clair. Les solutions, je ne vous cache pas que d'après ce que j'ai déjà entendu, c'est plus compliqué, mais on espère que ce rapport nous en donnera et que le Canton proposera ensuite quelque chose. Il est clair que du côté de la Municipalité, on pousse aussi pour que des choses soient entreprises. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du conseil général

Merci monsieur Dubois. Monsieur Solioz, souhaitez-vous réagir ?

Je vous remercie. Nous allons donc entrer dans les divers.

8. Divers

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

La parole est à monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues. J'ai une question écrite et une question orale.

La question écrite portera sur les bâtiments abandonnés et friches urbaines dans notre commune et je vous la transmettrai à l'issue de la séance.



La question orale est la suivante. Le 21 octobre 2019, notre noble assemblée avait accepté un postulat émanant de mon groupe visant à féminiser l'espace public, en donnant à de nouveaux lieux publics comme des rues ou des places, des noms de femmes ou événements rappelant la lutte pour l'égalité. Le 14 juin 2021, nous avons posé une question sur l'avancement de la mise en œuvre de ce postulat et nous avait été dit que la Municipalité manquait de nouveaux lieux à baptiser. En ce début d'année, nous avons découvert non sans émotion le nom du dernier-né de notre commune, le Cosmo 10, bienvenue à lui et ma question : la Municipalité peut-elle s'engager ce soir formellement à ce que le prochain bâtiment de lieux publics à Monthey respecte enfin la volonté de notre plénum en ce sens qu'il aura un nom féminin avant que notre postulat originel lui n'atteigne sa majorité. Merci.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Borgeaud. La parole est à madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (Monthey Demain)

Merci monsieur le Président. J'ai une question écrite et une question orale.

La question écrite concerne la sécurité des piétons et qualité de l'éclairage public.

Ensuite, ma question orale concerne monsieur Dubois. Cher monsieur Dubois, à Monthey, le ramassage des vieux papiers a lieu le jeudi tous les 15 jours environ. Lorsque le jeudi est férié, la collecte est reportée au vendredi.

Dans les faits, commerces et bureaux sortent leurs papiers le mercredi soir ainsi que de nombreux citoyens. Résultat le jour férié, l'espace public reste encombré de piles de papier jusqu'au vendredi avec des risques de salissures, envol et une image dégradée du centre. Notre demande, monsieur Dubois, pour les semaines avec jeudi férié, pourriez-vous avancer la collecte au mercredi ? Ce serait pour améliorer l'image de notre ville et éviter des amendes qui, à notre sens, ne règlent pas tout. Gardons à l'idée que les bureaux et commerces n'ouvrent pas forcément à 7 heures le matin, heure du début du ramassage.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci madame Multone. La parole est à monsieur Ginolin.

Intervention de M. Alexandre Ginolin, (Monthey Demain)

Monsieur le Président du Conseil général, mesdames et messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Permettez-moi de vous faire la lecture du préambule de la question écrite déposée ce soir par le groupe Monthey Demain qui répond au titre suivant : Monthey face aux défis de la sécurité publique. Ces dernières semaines, plusieurs événements graves ont marqué l'actualité montheyenne, notamment un homicide, une agression à l'arme blanche ainsi qu'un important cambriolage ayant visé des commerces de la ville. Ces faits ont fortement marqué les esprits et alimenté un questionnement légitime sur la situation en matière de sécurité publique dans notre commune. Plus largement, des habitants de différents quartiers interpellent régulièrement des élus de notre mouvement au sujet de préoccupations persistantes liées aux atteintes aux biens, aux incivilités, aux nuisances et aux troubles à l'ordre public, ainsi qu'à une dégradation perçue de la tranquillité publique dans certains secteurs de la ville. Ces remontées sont



répétées, concrètes pour ceux qui les expriment et ne peuvent être ignorées dans le cadre du débat politique communal.

Qu'elles correspondent ou non à une évolution statistique de la délinquance, ces préoccupations doivent être prises au sérieux. Il apparaît dès lors indispensable que le Conseil général et la population puissent disposer d'un état des lieux clairs de la situation ainsi que d'une vision transparente des actions entreprises et envisagées par les autorités compétentes. Dans ce contexte, je ferai grâce à la Municipalité de répondre aux questions présentées dans ledit document, question dont je vous épargnerai la fastidieuse lecture ce soir mais que vous retrouverez évidemment cette semaine sur le Drive. Je vous remercie pour votre écoute.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Ginolin. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Morel.

Intervention de M. Didier Morel (Le Centre)

Monsieur le Président du Conseil général, mesdames et messieurs de la Municipalité, la presse et les invités, chers collègues. J'ai une question orale à la Municipalité. Il y a eu plusieurs interrogations concernant les aménagements de la rue de Monthéolo ainsi que l'avenue du Crochetan vers la Grange à Vanay. Pouvez-vous nous donner une vision de ce qui se fait ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Morel. La parole est à madame Jankovic.

Intervention de Mme Anita Jankovic (Le Centre)

Merci beaucoup. J'ai déjà transmis, vous l'aurez sur le drive en temps voulu, une question écrite en lien aussi avec le quartier du Monthéolo que j'ai nommé Mabillon et alentours.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Parfait, merci. Monsieur Faust, c'est à vous.

Intervention de M. Pierre-Yves Faust (PLR)

C'est plutôt une question orale qui touche à peu près le même sujet. La dépose des enfants à l'UAPE le matin entre 6h45 et 7h30 est complexe, voire anarchique. De nombreuses voitures stationnent derrière le kiosque en face des conteneurs à déchets devant le centre galicien ainsi que dans la cour d'école. Tous les lieux occupés, c'est la voie publique qui est utilisée avec des voitures bloquant toute la chaussée.

Il y a plus d'une dizaine de voitures qui déposent systématiquement leurs bambins simultanément. Peu, voire pas de parents utilisent les parkings pressés par le temps face à la journée qui débute. Le soir de la récupération des bambins occasionne les mêmes problèmes. Des patrouilles de police qui passent à 9 heures et 14 heures ne peuvent pas constater ce genre de problématique. Le soir, la fréquentation du centre galicien génère également un certain nombre de



désagréments, aucune place de parc ne se trouve à proximité, la répartition des véhicules devient plutôt folklorique. Quelles ressources la commune pense-t-elle mettre en place pour pallier ce problème ? Merci.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci monsieur Faust. La parole est à monsieur Kilaj.

Intervention de M. Rilind Kilaj (Monthey Demain)

Monsieur le Président du Conseil général, chers collègues, chers municipaux, il me semblerait qu'il y a plusieurs bars clandestins à Monthey. Que fait la commune ?

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Kilaj. La parole est à monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Tout à l'heure, on a eu une attaque assez frontale vis-à-vis du prix de la ville qui a été décerné à monsieur Jayet. Je trouve le sous-entendu particulièrement désagréable et je préfère poser peut-être une question à la Municipalité pour comprendre pourquoi il a reçu ce prix plutôt que juste lancer des phrases comme ça. Merci beaucoup.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur Bellwald. D'autres demandes de prise de parole ? Parfait, si ce n'est pas le cas, monsieur le Président, vous avez la parole.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président de la Municipalité

Merci monsieur le Président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillers généraux, je me permets de faire un petit tour d'horizon de vos différentes questions posées dans les divers. Monsieur Borgeaud, pour commencer par vous, puisque c'est vous qui avez pris la parole en premier dans le cadre de ces divers. Vous avez déposé une question écrite par rapport aux bâtiments abandonnés et par rapport aux friches urbaines, nous vous y répondrons lors d'une prochaine question et vous avez abordé une autre question. Une question orale cette fois-ci par rapport à la volonté de féminiser l'espace public avec un postulat qui avait été accepté en son temps par le législatif. Effectivement, et on doit le reconnaître pour le bâtiment qui a été dénommé Cosmo 10, nous n'avons pas donné un nom féminin mais il y a eu toute une procédure qui a eu lieu à l'interne du service, et je me retourne vers ma vice-présidente qui est en charge de ce dicastère-là avec les employés, il y avait la volonté de mettre en avant la cohésion sociale, d'où le nom Cosmo 10, cohésion sociale Montheysanne et d'ailleurs, c'est l'intitulé du dicastère aujourd'hui, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu donner un nom féminin à ce bâtiment-là.

Néanmoins, c'est une préoccupation que nous avons et que nous partageons et nous espérons pouvoir donner un nom féminin prochainement à un bâtiment ou à une rue ou un espace public, je me permettrai de rappeler que le privé nous a



devancé et je me retourne notamment vers monsieur Burri puisqu'il était là lors de l'inauguration de l'espace Isaline-Gerhard devant le bâtiment En Biole. Donc, nous avons déjà une place qui est dédiée à un nom féminin, à une personnalité qui a occupé une place importante, notamment pour la paroisse protestante sur la ville de Monthey, mais j'en conviens, le public doit également faire un effort, et nous y veillerons dans ces prochaines années.

Madame Multone, vous avez déposé une question écrite par rapport à la sécurité des piétons à l'éclairage public, nous y répondrons prochainement.

Une question orale à monsieur Dubois par rapport au ramassage des vieux papiers, notamment lorsqu'il y a un jeudi qui est férié, avec la demande éventuellement d'annoncer la collecte au mercredi, nous prenons note et nous regarderons ce que nous pourrions faire à l'avenir lorsqu'un jeudi est férié.

Monsieur Ginolin, effectivement, vous avez posé une question écrite par rapport à une préoccupation de la population, mais que nous partageons également avec un défi aujourd'hui de sécurité publique, avec des événements rapprochés, que ce soit un homicide ou des cambriolages importants de différents établissements et de différents commerces du centre-ville montheysan. Je rappelle que nous sommes en collaboration étroite aussi avec la police cantonale, avec de nombreux échanges que nous avons entre la police municipale et la police cantonale. Comme il s'agit d'une question écrite, nous répondrons également lors de la prochaine séance.

Monsieur Morel, vous avez posé une question orale par rapport aux aménagements de la rue Monthéolo dans tout ce fameux complexe où nous essayons de trouver des solutions par rapport à ces différents parents qui amènent leurs enfants à l'école où on sait qu'ils aiment bien parquer le plus proche possible des différents établissements.

Effectivement, il y a eu une planification qui a été effectuée, planification qui a été effectuée par le dicastère Urbanisme, bâtiments et construction et vous avez demandé une vision, je me retourne vers le municipal Joël Pasquier, je crois qu'il ne sera pas pris au dépourvu par rapport à la réponse à cette question puisqu'il vous a préparé une petite présentation qui sera détaillée et même imagée dans quelques instants.

Madame Jankovic, vous abordez également une question qui rejoint un petit peu la question de monsieur Morel par rapport au Mabillon et aux alentours. C'est une question écrite, donc nous vous répondrons la prochaine fois.

Monsieur Faust, vous déposez une question orale. J'espère que monsieur Pasquier pourra vous répondre aussi par rapport au dépôt des différents enfants, mais plutôt par rapport à l'UAPE qu'aux bâtiments scolaires du côté du Mabillon. Donc là aussi, vous aurez quelques éléments de réponse dans la présentation de monsieur Pasquier.

Monsieur Kilaj, vous faites allusion à un bar ou à des bars clandestins et que fait la commune ? Alors, nous n'avons pas connaissance de bars clandestins, bien qu'il y ait un certain nombre de rumeurs. Il y a eu des contrôles qui ont été effectués par notre police communale. Officiellement et avec les contrôles qui ont été effectués de la part de notre police municipale, nous pouvons vous dire qu'il n'y a aujourd'hui pas de bar clandestin à proprement parler sur notre commune.

Et puis, monsieur Bellwald, vous faites allusion à la remarque de monsieur Clément par rapport à la remise du prix sportif. Je crois qu'il faut rappeler l'investissement extrêmement important de tout le Comité. C'est un investissement important qui a été effectué durant de nombreux mois par tout ce comité bénévole pour la mise en place de championnats du monde. C'est extrêmement rare de recevoir des



championnats du monde sur notre territoire. Un travail bénévole, un travail de récolte de fonds également qui a été mené par le comité présidé par monsieur Jayet. Effectivement, la garantie de déficit a été employée, elle se justifie aujourd'hui avec des éléments qui sont factuels.

La Municipalité a décidé de remettre ce prix du mérite sportif à monsieur Jayet pour l'ensemble du comité et ça nous tenait à cœur. Je rappelle que c'était une manifestation extraordinaire qui a permis de placer Monthey sur la carte mondiale du cyclisme et du VTT en particulier, ce qui a donné une magnifique visibilité. Nous sommes donc tout à fait à l'aise et c'était un prix de reconnaissance qui a été amplement mérité. C'était l'unanimité du Conseil municipal qui a remis ce prix, ce prix de reconnaissance aussi pour l'engagement extrêmement important qui a été effectué par ce comité et par monsieur Jayet en particulier.

Voilà, mesdames et messieurs, pour le tour d'horizon que je pouvais effectuer dans les divers et puis je passe volontiers la parole à mon collègue Joël Pasquier pour pouvoir aborder un peu plus en détail ces aménagements autour du Mabillon et plus particulièrement sur l'avenue de Monthéolo.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Merci, monsieur le Président. Monsieur Pasquier c'est à vous.

Intervention de M. Joël Pasquier, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments

Merci monsieur le président du Conseil général. Mesdames et messieurs les conseillers généraux, chères et chers collègues. Je remercie monsieur Morel pour cette question et aussi monsieur Faust puisque, du coup, on va essayer de rejoindre ces deux questions. J'ai prévu un petit slide. Je vous avoue effectivement que la question m'a été posée en amont, ce qui me permet effectivement de proposer ce slide, je pense que c'était une bonne façon de montrer aussi l'excellente collaboration que nous avons entre le Conseil municipal et le Conseil général.

Tout d'abord, il peut vous paraître surprenant que ce soit mon service qui est en charge des aménagements et des réseaux routiers d'accès, je vous le concède, ce sont des décisions qui ont été prises avant mon arrivée, mais il faut le voir un peu comme une gestion globale du projet du quartier Mabillon. Comme c'est l'UBC qui est en charge de ces bâtiments, il peut paraître logique que les aménagements et l'accessibilité soient gérés par le même service pour des questions de coordination et puis d'organisation.

Alors pour en venir à votre question sur les aménagements, sur ces nouveaux aménagements routiers, entre autres mais effectivement de l'avenue du Crochetan, de la rue du Monthéolo.

Il faut comprendre que ce secteur Mabillon va être complètement réorganisé, revisité et je vous propose de mettre le premier slide. Le projet s'inscrit dans l'engagement pris dans le cadre du plan d'affectation Mabillon 5. La sécurité et la qualité de vie dans un secteur qui est appelé à devenir un véritable quartier des écoles et qui va s'étendre, on peut le voir sur le plan ici, du Vieux collège en passant par les Genets, les Marmettes, le Mabillon et le Collège de l'Europe. A court terme, ce quartier accueillera plus de 1'300 élèves, près de 100 collaborateurs, soit une augmentation de 30% de la fréquentation actuelle. Avec le



développement scolaire prévu à l'horizon 2030-2035, cette hausse pourrait atteindre 50%.

Si on passe sur le slide suivant, l'objectif est de diminuer le nombre de véhicules qui viennent déposer leurs enfants en voiture dans cette zone et puis l'impulsion, c'est vraiment de concevoir la rue pour les enfants. Le slide d'après vous permet de comprendre un tout petit peu l'idée de ce projet. Il s'agit d'utiliser les parkings existants que sont le parking Mongebert, Cotterg et Magnin. Tous ces parkings sont situés à quelques minutes des écoles respectives et puis l'objectif bien sûr, vous l'avez compris, c'est de prôner la mobilité douce et puis d'éviter le plus possible le transit dans ces rues. La rue du Monthéolo, effectivement, vous l'avez déjà constaté ou si vous n'êtes pas passé par cette zone-là, c'est le cas déjà actuellement.

Donc, des nouveaux aménagements ont permis de limiter l'accès uniquement à des riverains et puis les bus et les vélos. Bien sûr que toutes ces démarches, elles se font en étroite collaboration avec la CCSR qui est la Commission cantonale pour la sécurité routière. C'est eux qui donnent le rythme et valident les projets et d'où ces étapes par phasage. C'est la raison pour laquelle vous avez pu voir une petite forêt de potelets sur l'avenue du Crocheton, on sait que ça a permis d'alimenter certains journaux satiriques. Mais vous avez vu également qu'il y a déjà eu une évolution puisqu'aujourd'hui, il y a un peu moins de potelets, vous avez vu des arbres en pot.

Mais il faut bien comprendre qu'on est obligé de faire ces phasages pour voir l'efficacité finalement des mesures qu'on essaie d'appliquer, soit donc réduire le transit dans ces rues, ralentir la circulation et puis tout ça est fait en coordination aussi avec la police et effectivement, on constate aujourd'hui qu'il y a une réduction de la vitesse du transit et effectivement, ce qu'on peut déplorer et c'est toujours un petit peu la problématique qu'on a dans ce genre de phase, c'est qu'il peut y avoir une certaine incompréhension, bien que tout ça a été mis à l'enquête, validé, mis dans le journal Monthey, Ma Ville, donc les informations sont passées, mais effectivement, il peut y avoir une certaine incompréhension pour ces changements et comme tout changement, ça demande une certaine réadaptation, une certaine habitude. Le projet va intégrer également une zone de dépose dans ce quartier de la Grange à Vanay.

C'est vrai que c'est toujours une problématique parce que l'objectif étant de réduire le secteur de la Grange à Vanay, tel que les aménagements sont faits aujourd'hui. Avec justement du marquage au sol, des gendarmes couchés, des signalétiques justement des places de parc qui ont été enlevées mais également parce que ce n'est pas logique d'aller faire garer des véhicules dans un secteur qui est dévoué à la mobilité douce et où il y a beaucoup d'enfants qui vont transiter. Et le slide d'après, vous avez la rue du Monthéolo également et là vous voyez également ces aménagements qui vont gentiment être faits. Mais il faut bien comprendre qu'on est obligé de passer par ces phases pour arriver à un projet final qui arrivera en même temps que la fin de la réalisation de ce quartier des écoles et du Mabillon 4 des salles de gym.

Cela permettra d'arriver à une finalité qui est la slide d'après, qui correspond exactement à cela, avec des arbres, des terre-pleins, des choses qui permettront de retrouver un tout petit peu ce qu'on a déjà un petit peu en ville, par exemple à la rue de Venise. Et puis ça vous donne un tout petit peu l'idée du projet mais il faut bien comprendre que tout ça est fait en collaboration avec la CCSR et la loi également sur les routes et les délais sont relativement longs pour valider ces modifications de largeur de route et d'aménagement. Donc voilà, j'espère que vous voyez un petit peu mieux maintenant le projet, ça prend du temps, on n'est pas



encore au projet final mais dans la finalité, on arrivera à quelque chose qui sera très plaisant pour la mobilité douce. J'espère avoir répondu à vos questions.

Intervention de M. David Mariétan, président du Conseil général

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Parfait, si ce n'est pas le cas, chers collègues, notre plénum touche à sa fin. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les responsables du groupe, la Chancellerie avec qui on entretient d'excellentes relations. Merci d'envoyer vos interventions, postulats et autres directement au Bureau et à madame Ninin. Quant à nous, je tiens à vous remercier pour votre participation et la qualité des débats dans cette assemblée. Le Bureau, par mon intermédiaire, a le plaisir de vous souhaiter un bel été et d'arriver frais pour septembre malgré les chaleurs annoncées. Bel été et bonne soirée. Merci.



La séance est levée à 21h45

Pour le Conseil général

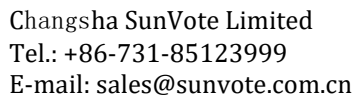
David Mariétan
Président

Nadine Ninin
Secrétaire

9. Annexes

Résultats des votes

Présentation du postulat « Optimiser les parcs de jeux communaux »



Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

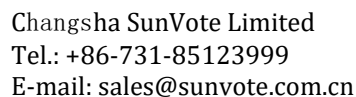
39.	Mignot Philippe
40.	Missiliez Isabelle
41.	Morel Didier
42.	Multone Stéphane
43.	Pochon Pascal
44.	Zara Tiziana
45.	Bräm Patrick
46.	Ginolin Alexandre
47.	Grau Christophe
48.	Torrent Julien
49.	Kilaj Rilind
50.	Métrailler Estelle
51.	Multone Nancy
52.	Nanchen Jacqueline
53.	Rapin Sophie
54.	Riesle Gérald
55.	Rüegg Mathieu
56.	Soloz Dan

Abstention	
	LACKING

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	Mariétan David

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

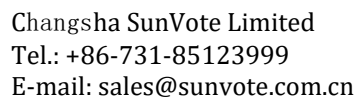
39.	Mignot Philippe
40.	Missiliez Isabelle
41.	Morel Didier
42.	Multone Stéphane
43.	Pochon Pascal
44.	Zara Tiziana
45.	Bräm Patrick
46.	Ginolin Alexandre
47.	Grau Christophe
48.	Torrent Julien
49.	Kilaj Rilind
50.	Métrailler Estelle
51.	Multone Nancy
52.	Nanchen Jacqueline
53.	Rapin Sophie
54.	Riesle Gérald
55.	Rüegg Mathieu
56.	Soloz Dan

Abstention	
	LACKING

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	Mariétan David

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Le point numéro “ Soutenez-vous la proposition de deuxième lecture du CAD contre la proposition de la commission EUA ?” Adopté avec les proportions suivantes : Oui 53, Non 1, Abstention 2.

Les délégué-e-s ont voté comme suit :

[illegible]

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

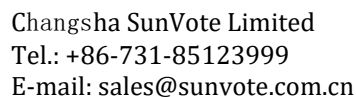
38.	Missiliez Isabelle
39.	Morel Didier
40.	Multone Stéphane
41.	Pochon Pascal
42.	Zara Tiziana
43.	Brâm Patrick
44.	Ginolin Alexandre
45.	Grau Christophe
46.	Torrent Julien
47.	Kilaj Rilind
48.	Métrailler Estelle
49.	Nanchen Jacqueline
50.	Rapin Sophie
51.	Riesle Gérald
52.	Rüegg Mathieu
53.	Solioz Dan

Abstention	
1.	Ninin Nadine
2.	Multone Nancy

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	Mariétan David

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.





SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

No. de la pièce jointe

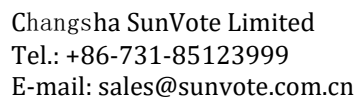
39.	Missiliez Isabelle
40.	Morel Didier
41.	Multone Stéphane
42.	Pochon Pascal
43.	Zara Tiziana
44.	Bräm Patrick
45.	Ginolin Alexandre
46.	Grau Christophe
47.	Torrent Julien
48.	Kilaj Rilind
49.	Métrailler Estelle
50.	Nanchen Jacqueline
51.	Rapin Sophie
52.	Riesle Gérald
53.	Rüegg Mathieu
54.	Solios Dan

Abstention	
1.	Ninin Nadine

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	Mariétan David

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



SunVote®

SunVote

Changsha SunVote Limited

Tel.: +86-731-85123999

E-mail: sales@sunvote.com.cn

38.	<i>Rüegg Mathieu</i>
39.	<i>Solioz Dan</i>

Abstention	
1.	<i>Batista João Filipe</i>
2.	<i>Cepi Jonathan</i>
3.	<i>Duchoud Andrea</i>
4.	<i>Moulin Pierre-Yves</i>

No. de la pièce jointe

Délégué-e-s qui n'ont pas voté	
1.	<i>Mariétan David</i>

Le système était géré par *admin*.

Généré à partir du système de vote SunVote via l'application SunVote EVS.



Parcs de jeux communaux

Anita Jankovic et Thérèse Labanti



But du projet

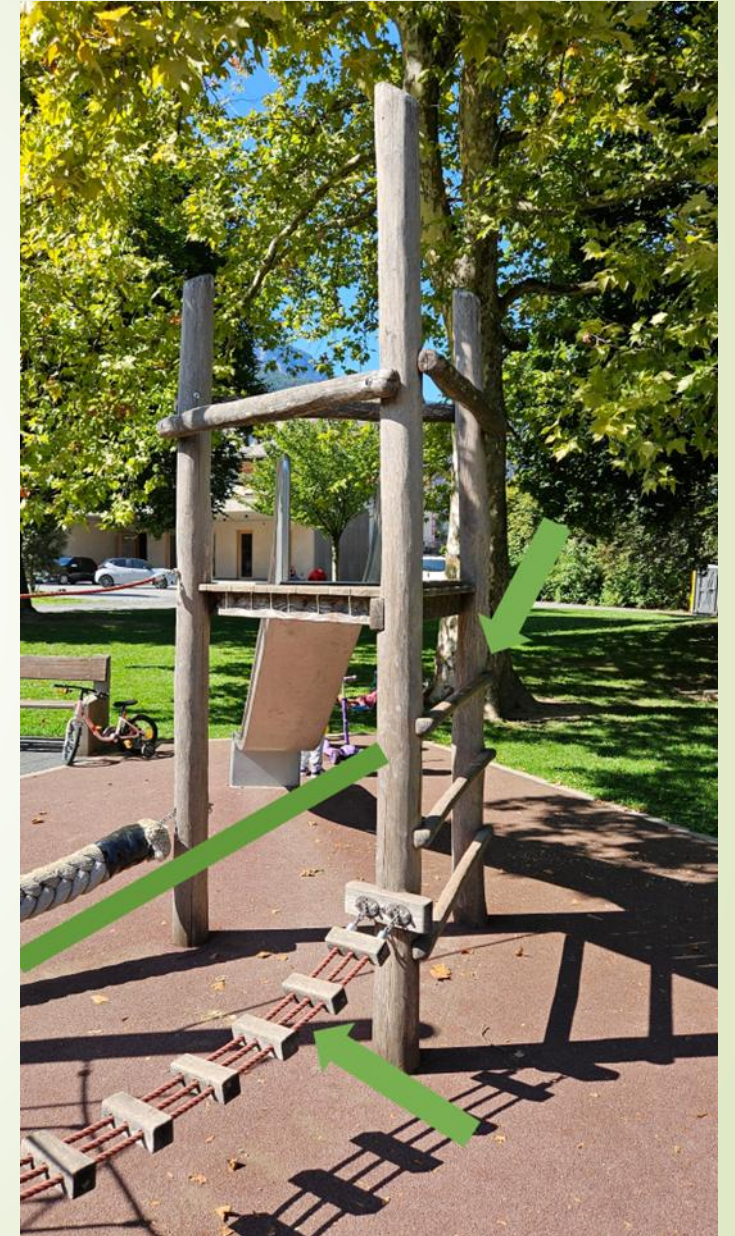
Optimiser les parcs de jeux communaux

- Installation, adaptation et diversification des modules de jeux pour les enfants de 1 à 4 ans
- Assises à disposition
- Poubelle(s) à disposition
- Ombrager l'espace naturellement – Arbres, pergolas végétalisées, toiles etc.
- Renforcer l'attractivité et la convivialité de ces espaces,
- Encourager les interactions,
- Soutenir le développement des jeunes enfants,
- Garantir une offre de loisirs gratuite et accessible à tous les ménages,
- Valoriser l'image de notre commune en tant que territoire attentif aux besoins des familles.

Liste des parcs à Monthey - Choëx

À adapter	Pas nécessaire d'adapter
1. Cinquantoux – Industrie 2. Cinquantoux – Gare 3. Crochetan 4. Arche – Closillon 5. Migros 6. Château-Vieux 7. En Biolles 8. Mabillon 8. Ecole de Choëx 9. Combasse 10. Morneau	1. Street Simplon 2. Semilles + street workout 3. Street Arche 4. Skate park Verney 1. Martoret – N'EXISTE PLUS

Parc Cinquantoux - Gare

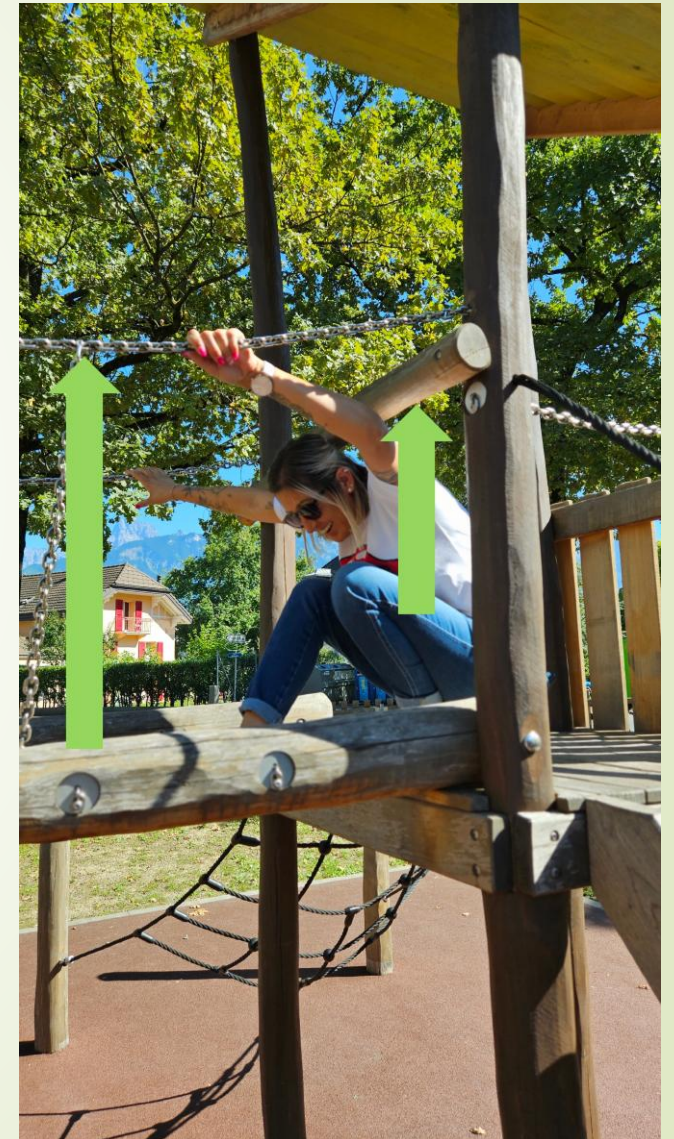


Parc du Crochetan



Parc du Closillon - Arche





Poubelle et assise à disposition 👍



Ajouter des claies de fermeture des
parcs de jeux

Mabillon

Prévoir une zone ombragé sur le parc,
notamment sur le toboggan en métal.



Parc du Morneau



Très beau parc

Cabane : 1ère marche très haute. Quelque chose à mettre dedans?

Ajouter des modules en plus pour les tous petits.



Et encore...

- Le parc Cinquantoux, côté de la gare, pourrait être optimisé au vue de l'espace à disposition.
Pourrait-on y remettre un point d'eau (bassin déjà existant, ou fontaine basse, etc.).
- Vérifier que le portail des parcs puisse être fermé avec une claie.
- Proposition de créer un sentier sensoriel extérieur, de type pieds nus, ou tel que celui déjà existant dans le MCentral.





Merci pour votre
attention...